



La folie d'intégrer l'agriculture dans un accord de libre-échange transatlantique UE-USA

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr),
Solidarité (www.solidarite.asso.fr)
20 mars 2014

PLAN

- I – Problèmes méthodologiques relatifs aux droits de douane, notamment agricoles
 - II – L'analyse du rapport du CEPR sur les droits de douane agricoles
 - III – Les droits de douane agricoles de l'UE sont très supérieurs à ceux des USA
 - IV – Les subventions agricoles, un facteur clé oublié de la compétitivité
 - V – Les barrières non tarifaires sur les produits agricoles
- Annexe – Parts de l'UE et de la France dans les échanges agricoles avec les USA en 2012

La folie de lancer et a fortiori de conclure un accord de libre-échange transatlantique (PTCI) entre l'UE et les Etats-Unis (USA) a fait l'objet d'une première analyse critique de la méthodologie utilisée et de ses conséquences générales¹, y compris sur les pays en développement. La présente analyse est centrée sur les aspects agricoles, avec toutefois une portée plus large quant aux réflexions sur le calcul des droits de douane.

Un accord de libre-échange transatlantique remettrait totalement en cause l'objectif de faire évoluer l'agriculture européenne vers des modèles plus durables – aux plans économique, social et environnemental –, accélérerait au contraire le processus de concentration des exploitations pour maintenir une compétitivité minimale, réduirait drastiquement le nombre d'actifs agricoles et augmenterait fortement le chômage, la désertification des campagnes profondes, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité et mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs.

On se centrera essentiellement sur la comparaison des droits de douane (DD) et on abordera succinctement la question des subventions et des normes intéressant l'agriculture et l'alimentation. Mais commençons par comparer quelques indicateurs liés aux structures de production agricole (tableau 1) pour comprendre les risques immenses encourus. On se

¹ J. Berthelot, *La méthodologie pseudo-scientifique d'évaluation du PTCI et les risques de désintégration de l'UE*, Solidarité, 15 août 2013, <http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2013>. Cette note critique aussi les impacts macro-économiques du PTCI sur le secteur agricole de l'UE, qui ne seront pas repris ici et qu'il est recommandé de lire avant le présent document.

limitera à des moyennes mais qui cachent de très fortes disparités dans la SAU (superficie agricole utilisée) des exploitations, aux USA comme dans l'UE.

Tableau 1 – Caractéristiques comparées de l'agriculture de l'UE28 et des Etats-Unis

	UE28	USA
Population totale en 2010, en millions (M)	500	310
Population rurale " "	131	55
Population agricole " "	21,745	5,148
Actifs agricoles " en M d'UTA*	10,539	2,509
SAU (surface agricole utilisée), en M ha	176	411
Terres arables et cultures permanentes, M ha	115	162
Taille moyenne (SAU) des exploitations (2010) en ha	14,4 ha	169
Nombre d'exploitations (en M en 2007)	12,248	2,204
UTA par exploitation	0,86	1,17

Source : FAOSTAT; * UTA : actif agricole en équivalent plein temps

I – Problèmes méthodologiques relatifs aux droits de douane, notamment agricoles

Il y a d'énormes malentendus sur la signification et la comparaison des niveaux de protection, et pas seulement agricole. Cela ne tient pas pour l'UE et les USA à l'écart possible entre les droits de douane (DD) "consolidés" à l'OMC – c'est-à-dire le niveau maximum que peuvent prendre les DD appliqués – et ceux "appliqués" ou "marge de consolidation" qui, selon M.H. Bchir et al., n'est que de 2,5% pour l'UE et de 0,3% pour les USA², alors que cette marge est très forte dans la plupart des pays en développement.

Une première remarque est que les DD moyens affichés diffèrent beaucoup selon les sources.

Pour l'OMC, le DD NPF³ moyen simple appliqué de l'UE sur tous produits a été en 2011 de 5,3%⁴ alors que, selon le Budget de l'UE, les recettes douanières (16,824 Md€) ont représenté 1,25% des importations totales (1791 Md€) en 2012 et seulement 0,94% compte tenu que 25% des recettes sont laissées aux Etats membres pour couvrir leurs coûts de collecte. De même pour l'OMC le DD NPF moyen simple appliqué aux USA a été en 2012 de 3,5% alors que les recettes douanières (30,3 Md\$) ont représenté 1,11% des importations totales de 2734 Md\$. Selon l'OMC aussi le DD NPF agricole moyen a été en 2011 de 13,9% dans l'UE contre 5% aux USA tandis que le DD NPF moyen des produits non agricoles a été de 4% dans l'UE et de 3,3% aux USA. Par contre pour le CEPR le DD NPF moyen des produits agricoles transformés de l'UE (14,6%) est 4,4 fois supérieur à celui des USA (3,3%).

Selon Jacques Gallezot, si on prend en compte les DD préférentiels effectivement utilisés, le DD moyen agricole appliqué de l'UE en 2000 tombe à 10,5% contre un droit moyen consolidé (NPF) de 20,7%⁵.

Le tableau 2, tiré des profils tarifaires mondiaux de l'OMC en 2012, montre que l'UE et les USA ont à peu près le même nombre de lignes tarifaires (LT) totales mais l'UE a deux fois plus de LT agricoles. Si le nombre de pics tarifaires agricoles est très supérieur dans l'UE (175

² Mohamed Hedi Bchir, Sébastien Jean & David Laborde, *Binding Overhang and Tariff-Cutting Formulas*, CEPII, October 2005, <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/2287.pdf>

³ DD NPF : de la "nation la plus favorisée", hors DD préférentiels. Ce concept est contradictoire car ce sont les DD les plus élevés, ceux appliqués aux pays les plus développés, en pratique les pays occidentaux.

⁴ http://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/tariff_profiles12_e.pdf

⁵ Jacques Gallezot, *L'accès effectif au marché agricole de l'UE*, INRA, 24 July 2002, http://trade-info.cec.eu.int/doclib/docs/2003/july/tradoc_113491.pdf

LT dépassant 50% *ad valorem* contre 14 aux USA, et 36 dépassant 100% contre 8) ce sont les USA qui ont le DD maximum. Pour les produits laitiers le DD moyen des USA serait de 19,1% (avec un DD maximum de 95%) contre 56,2% dans l'UE (DD maximum de 205%).

Tableau 2 – Taux des droits de douane agricoles appliqués de l'UE et des USA

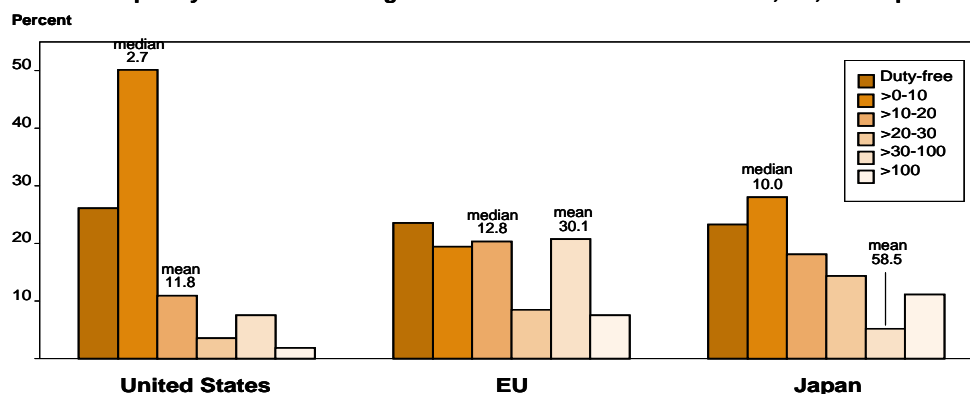
	Nombre de lignes tarifaires (LT)				Nombre de LT agricoles et pics tarifaires			Produits laitiers	
	Total	Agri.	Non-agri.	% agri.	LT>50%	LT>100%	Maximum	DD moyen	Maximum
USA	10992	1595	9397	14,5%	14 (0,9%)	8 (0,4%)	350%	19,1%	95%
UE	10295	2987	7308	29%	175 (5,8%)	36	205%	56,2%	205%

Source : WTO, World tariff profiles, www.wto.org/statistics

Selon un rapport de l'USDA de 2001⁶, 24 LT ou 2% des LT agricoles totales des USA de l'époque dépassaient 100% (avec les taux les plus élevés à 350%) contre 141 LT ou 8% des LT agricoles totales de l'UE (avec le taux maximum de 540% sur la poudre de betterave sucrière ou de canne à sucre). Les DD moyens les plus élevés des USA concernaient les produits du tabac (102%), contre 38% dans l'UE, suivis par les édulcorants (dont sucre) à 46%, contre 59% dans l'UE, et les produits laitiers à 43% contre 87% dans l'UE. Etant donné le pourcentage élevé de LT agricoles non *ad valorem* dans l'UE et aux USA, le rapport les a convertis en équivalents tarifaires *ad valorem* (EAV) en utilisant les valeurs unitaires des importations mondiales pour les années 1995-97 parce que, quand les DD sont trop élevés, il n'y a pas de valeur spécifique à l'importation puisque ces DD excluent toute importation. Et l'USDA ajoute : “Dans la mesure où le calcul des EAV prend un temps et des efforts considérables, et où les données requises pour faire ces calculs ne sont souvent pas disponibles, les droits de douane agricoles non *ad valorem* sont souvent exclus des calculs de droits de douane moyens. Cela peut conduire à des moyennes sous-estimées, puisque les EAV de ces droits de douane tendent à être très élevés”. Il est probable qu'une partie des écarts entre les diverses évaluations des taux de DD moyens agricoles des USA et de l'UE provient de la non prise en compte des LT non *ad valorem*. En effet, pour l'USDA, “La moyenne des droits de douane consolidés uniquement *ad valorem* est de 58 pour cent, alors que la moyenne des EAV des droits de douane non *ad valorem* est de 123 pour cent”.

Ce qu'il faut souligner, c'est l'erreur de prendre comme indicateur le DD moyen simple de toutes les LT agricoles. Selon une étude de l'USDA de 2001, le graphique suivant montre la médiane et la moyenne des DD agricoles NPF des EU, de l'UE et du Japon, cette moyenne étant de respectivement 11,8%, 30,1% et 58,5%.

Relative frequency distributions of agricultural tariffs for the United States, EU, and Japan¹



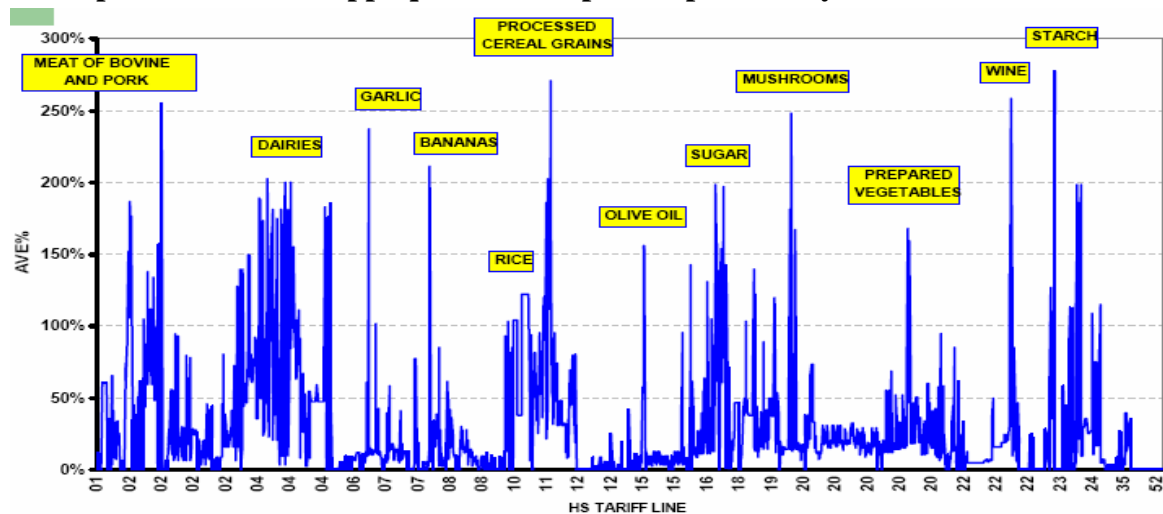
Source: <http://www.ers.usda.gov/publications/aer796/aer796j.pdf>

⁶ USDA, *Profiles of Tariffs in Global Agricultural Markets*, <http://www.ers.usda.gov/media/919871/aer796.pdf>

Quand l'USDA dit que "Seulement 21 pour cent des droits de douane des USA sont supérieurs à la moyenne, tandis que seulement 28 pour cent de la liste de l'UE dépassent la moyenne", il brouille le débat. D'abord parce que, quand on parle de moyenne des DD agricoles consolidés en général, on parle de la moyenne simple (non pondérée) de toutes les LT agricoles, du moins pour les pays du régime général NPF alors que ces mêmes DD dissuasifs peuvent être supprimés pour des pays à régime préférentiel comme on le verra aux USA pour le tabac importé du Canada et du Mexique. Même le DD moyen pondéré par les importations, souvent utilisé comme plus réaliste, induit en erreur parce que les DD sont pondérés par les importations effectives de telle sorte que la moyenne ne tient pas compte des produits aux DD les plus élevés qui, étant dissuasifs, ne donnent lieu à aucune importation.

Toujours selon l'étude de l'USDA, aux USA 21% des 1821 LT étaient importées à droit nul mais le DD NPF moyen simple des 244 LT de produits laitiers était de 43% avec 7 LT supérieures à 100% et le DD moyen NPF simple des LT sur le sucre et les produits sucrés était de 46% avec 5 lignes supérieures à 100%. Le DD moyen simple NPF des 2 202 LT agricoles de l'UE était de 22,9%. Mais, comme 425 LT étaient à droit nul, la moyenne des 1777 LT à DD positif était de 28,3%. Parmi les LT à DD positif, le DD moyen de la viande congelée (bovine, porcine et de volaille) était de 66% mais 66 LT dépassaient 100%. Le DD moyen était de 87% pour les produits laitiers et 41 LT dépassaient 100%. Pour les céréales et produits céréaliers le DD moyen avoisinait 50% et 13 LT dépassaient 100%. Pour le sucre et produits sucrés le DD moyen est de 59% et 8 LT dépassaient 100%. Le graphique ci-dessous montre que certaines LT dépassaient même 250%.

Répartition des DD appliqués de l'UE par chapitre du Système Harmonisé



Source: FAO, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/j4019e/j4019e01.pdf>

Cependant, il est clair que les EAV changent considérablement avec les prix CAF : quand le prix mondial (ou CAF) bondissent, comme cela a été le cas de 2006-07 à 2012-13 (à l'exception de 2009-10), les EAV chutent d'autant plus que le poids des droits spécifiques est grand. Et cela a particulièrement affecté les produits agroalimentaires de l'UE. Si bien que les chiffres de l'USDA pour 2000 ne sont plus pertinents et les EAV de l'UE ont été considérablement réduits.

La raison pour laquelle on ne compare jamais les DD agricoles moyens pondérés par la consommation tient au fait que l'on ne dispose pas, même dans l'UE ou aux USA, des données de consommation par LT mais seulement pour quelques grands types de produits transformés. Par exemple l'UE a 175 LT pour les produits laitiers (8,7% des LT agricoles) et les USA 244

(14% des LT agricoles) mais les données sur la consommation des produits laitiers portent au plus sur 10 types de produits (beurre, lait complet, lait en poudre écrémé et non totalement écrémé, 2 ou 3 types de fromages, caséine...), chaque type regroupant des LT à DD très différents. Et comme les produits transformés ne correspondent pas à des regroupements identiques de LT d'un pays à l'autre – car seuls les codes du SH à 6 chiffres sont communs à tous les pays mais pas les codes plus précis à 8 ou 10 chiffres –, il n'y a pas d'évaluation comparée des DD moyens pondérés par la consommation.

Pourtant, si la consommation est évaluée en valeur monétaire, elle peut aussi l'être en valeur nutritionnelle. Selon la FAO, la consommation alimentaire moyenne par habitant et par jour de l'UE-15 a été en 2003 de 3 536 calories, 109 g de protéines et 149 g de lipides⁷. Or la part des produits alimentaires les mieux protégés (céréales, sucre, viandes, produits laitiers, fruits et légumes) a représenté 68% des calories totales (2 390 calories), 83% des protéines (90 g) et 49% des lipides (70 g). Sachant que les DD sur ces produits sont souvent supérieurs à 50%, on voit que le DD moyen agricole appliqué de l'UE pondéré par la part des produits dans la consommation alimentaire est très supérieur au DD moyen pondéré par les importations effectives. D'autant plus qu'il y a très peu de DD préférentiels sur ces produits puisqu'ils s'appliquent principalement aux produits tropicaux ou méditerranéens issus des pays en développement.

Les DD pondérés par la consommation, ou par la production, renvoient à l'identification des "produits sensibles" qui seraient fortement pénalisés par une baisse des DD. Jacques Gallezot a analysé en 2005 les produits que l'UE aurait intérêt à classer en produits sensibles qui seraient soumis à une moindre réduction des DD dans les négociations du Doha Round et il en a identifiés 170, soit 7,7% des LT agricoles de l'UE, un pourcentage proche des 8% qu'elle a demandés. En ne considérant que les LT à DD positif, les 170 produits sensibles représentent 64,4% des importations totales de l'UE de 2000 et 2001, 56,2% des échanges intra-UE et 87% des DD agricoles perçus, dont 94% de ceux perçus sur les importations de viandes, 87% de ceux perçus sur les importations de produits laitiers, 92% de ceux perçus sur les importations de fruits et légumes, 95% de ceux perçus sur les importations de céréales et 96% de ceux perçus sur les importations de sucre et sucreries. Alors que le DD moyen agricole consolidé de l'UE est de 28,3%, celui des produits sensibles est de 52%, dont 69% pour les viandes, 79% pour les produits laitiers, 55% pour les céréales, 117% pour le sucre et les sucreries, 64% pour les légumes et 29% pour les fruits.

En effet les produits sensibles ne correspondent pas tous aux tranches de DD les plus élevés. Puisque les LT aux DD très élevés ne donnent pratiquement pas lieu à des importations car dissuasifs, on n'a pas intérêt à les classer en produits sensibles. Ainsi, 58 produits sensibles sont dans la bande des DD de 0 à 30% (où ils ne représentent que 4,5% des LT de la bande), 49 sont dans la bande de 30 à 60% (où ils ne représentent que 17,9% des LT de la bande), 39 sont dans la bande des DD de 60 à 90% (où ils représentent 33,9% des LT de la bande) et 24 sont dans la bande des DD supérieurs à 90% (où ils représentent 24% des LT de la bande).

Tout ceci montre la grande prudence, pour ne pas dire méfiance, avec laquelle il faut accueillir les données et commentaires avancés sur la réduction des DD dans l'accord PTCI.

⁷ <http://faostat.fao.org/site/502/DesktopDefault.aspx?PageID=502>

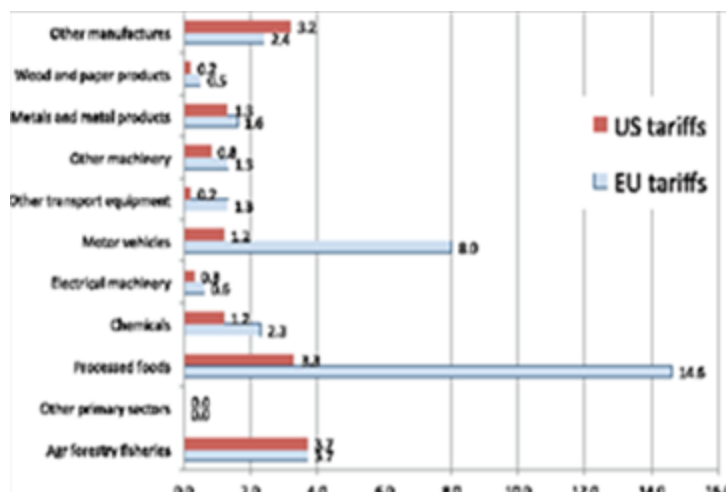
II – L'analyse du rapport du CEPR sur les droits de douane agricoles

Le rapport du CEPR est particulièrement obscur sur l'impact du PTCI sur les "produits agricoles" et les "produits alimentaires transformés"⁸. On ne trouve pas d'annexes sur les sites de la Commission européenne et du CEPR pour les données concernant ces produits. La seule donnée correspond à la différence des DD moyens qui est la plus forte sur ces produits comme on le voit au graphique ci-dessous : 14,6% *ad valorem*⁹ dans l'UE contre 3,3% aux USA, alors que le droit moyen serait identique sur les "produits agricoles, forêt et pêche" : 3,7%.

Mais des DD moyens par secteur n'ont aucun sens puisqu'ils regroupent des DD très élevés (souvent supérieurs à 100%) sur certaines LT à côté de DD nuls pour de nombreuses autres et des DD intermédiaires, et l'on ignore en outre comment le CEPR est passé des DD "spécifiques" (x euros par tonne ou par tête de bétail) aux équivalents *ad valorem* (AV), sachant que le pourcentage des LT agricoles non *ad valorem* est de 45,8% dans l'UE et de 42,5% aux USA.

On ignore aussi si l'hypothèse de libéralisation partielle des DD (à 98%) signifie que les 2% non libéralisés concernent les LT – ce qui n'a aucun sens puisque les importations tant agricoles que non agricoles de l'UE et des USA ne portent que sur une faible partie de leurs LT totales – ou sur la valeur des importations, ce qui a bien plus de sens économique.

Dans cette seconde hypothèse, comme les importations agricoles de l'UE venant des USA ont représenté en 2012 4% de ses importations totales de marchandises venant des USA (8,232 Md€ sur 205 Md€, tableau 30 en annexe), 50% (2% sur 4%) des importations agricoles devraient être libéralisées. Et, comme les importations agricoles des USA venant de l'UE ont représenté 5,2% de ses importations totales venant de l'UE (15 Md\$ sur 292 Md\$), 61,5% devraient être libéralisées.



Mais, apparemment, c'est la première hypothèse qui est retenue puisque, dans le scénario de libéralisation partielle des DD, les 2% de LT non libéralisées sont affectées dans l'annexe 3 à 3 types de produits agricoles et alimentaires couvrant de 2 à 3% des LT. Pour les USA il s'agit du tabac, des produits laitiers et des résidus des industries alimentaires et autres aliments du

⁸ Selon la classification des Nations Unies, les "produits alimentaires, boissons et tabac" couvrent les produits transformés (parmi lesquels la viande et le poisson), alors que les "produits agricoles, forêt et pêche" recouvrent les produits non transformés : céréales, oléagineux, protéagineux, fruits et légumes frais, tabac... et aussi le lait.

⁹ Le droit de douane *ad valorem* correspond au taux de droits appliqués sur la valeur CAF (coût, assurances, fret, ou CIF en anglais).

bétail et, pour l'UE, ces mêmes deux derniers groupes de produits plus les viandes et abats. Et encore il ne s'agit que d'une petite partie, inconnue, des LT de ces trois groupes de produits puisque, par exemple, les seuls produits laitiers recouvrent 175 LT dans l'UE (5,9% des 2987 LT agricoles) et 244 LT aux USA (15,3% des 1595 LT agricoles).

Table 3 – Annexe 3 du rapport du CEPR sur les DD moyens des 2 à 3% des lignes tarifaires (LT) aux DD les plus élevés

Codes SH-2	Product	% of TLs	Cumulated % of TLs	Average duty
Aux USA				
23	Résidus des IAA et aliments du bétail	0,172%	0,172%	23,2%
24	Tabac	0,383%	0,554%	43,2%
4	Produits laitiers	2,160%	2,714%	17,9%
Dans l'UE				
23	Résidus des IAA et aliments du bétail	0,531	0,531%	71%
2	Viandes et abats	1,033	1,563%	46,6%
4	Produits laitiers	1,353	2,916%	46,3%

Source : CEPR report, <http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/150737.htm>

Quant à la proposition dominante d'éliminer 100% des DD, donc aussi sur tous les produits agricoles et alimentaires, elle est totalement irréaliste et suffit à disqualifier tout le rapport du CEPR et la Commission européenne comme le Parlement Européen et le Conseil des ministres de l'UE, dont la ministre française du commerce extérieur Nicole Bricq, qui en vantent les résultats. On se demande alors la logique pour la Commission européenne d'avoir réussi à imposer aux autres Membres de l'OMC, dans le Projet de modalités agricoles du Doha Round du 6 décembre 2008, que les pays développés puissent maintenir en "produits sensibles", astreints à une faible réduction de DD, 4% de leurs LT agricoles (paragraphe 71), alors qu'elle avait longtemps négocié un minimum de 8%!¹⁰ Qui plus est, le Projet de modalités autorise les pays développés à conserver certaines LT agricoles supérieures à 100% *ad valorem* (paragraphe 76)! Ce qui implique aussi que le fait pour les Autorités de l'UE – Commission, Parlement et Conseil – de justifier leur accord de négocier le PTCI sur la base des arguments de l'étude du CEPR va affaiblir énormément la position de la Commission dans la poursuite de la négociation du Doha Round à l'OMC, de même que dans la poursuite de la négociation de ses multiples accords bilatéraux de libre-échange.

III – Les droits de douane agricoles de l'UE sont très supérieurs à ceux des USA

Le tableau 4 compare les DD moyens appliqués de quelques produits alimentaires de base, où l'on voit clairement qu'ils sont très supérieurs dans l'UE à ceux des USA pour les céréales, le sucre, les produits laitiers et les viandes. Les DD du blé tendre de moyenne et basse qualités est de 95 €/t au-delà d'un quota tarifaire de 3 millions de tonnes (Mt, dont 572 000 t pour les USA). Et, comme les prix représentatifs du blé dur et du maïs sont très supérieurs à 157 €/t depuis plusieurs années et que l'euro s'est déprécié par rapport au dollar depuis 2008, aucun DD n'a été prélevé, pas plus que sur le blé tendre de haute qualité du 17 août 2010 au 30 juin 2013.

Tableau 4 – Droits de douane NPF moyens de l'UE et des EU sur céréales, produits laitiers, viandes congelées : 2012 ou 2013

	Blé tendre	Blé dur	Riz	Maïs	Sucre raffiné	Beurre	Lait concentré	Viandes congelées en carcasses (ou ½)		
								bovine	porcine	volaille
USA	3,5 \$/t	6,5 \$/t	11,2%	5 \$/t	357,4 \$/t *	123 \$/t	33 \$/t	44 \$/t	0	88 \$/t
EU27	95 €/t	148 €/t	175 €/t	94 €/t	419 €/t	1896-2313 €/t	1254 €/t	12,8%+1768 €/t	536 €/t	299 €/t

Source : base de données de l'OMC sur les droits de douane appliqués et, pour les USA :

http://dataweb.usitc.gov/scripts/tariff_current.asp; * un droit supplémentaire est perçu en fonction inverse du prix mondial mais aucun droit n'est perçu quand il dépasse 350 \$/t ce qui a été le cas depuis plusieurs années et ce prix devrait rester largement supérieur à 350 \$/t au moins jusqu'en 2022 selon la FAO et l'OCDE.

¹⁰ J. Berthelot, *Revised draft modalities for agriculture, Solidarité's comments*, <http://www.solidarite.asso.fr/Papers-2009>.

Le tableau 5 montre que les échanges agricoles et alimentaires sont largement excédentaires pour l'UE27 – 5,082 Md€ en moyenne de 2007 à 2012 dont 6,809 Md€ en 2012 pour les produits agricoles selon l'Accord sur l'agriculture (AsA) – mais cela ne tient qu'aux échanges de boissons sans lesquels les échanges de produits agricoles seraient déficitaires en moyenne de 5240 M€ (dont un faible excédent de 195 M€ en 2012) et ceux de produits alimentaires le seraient de 781 M€ (dont de 9 M€ en 2012), notamment du fait du déficit en poissons et préparations de 482 M€ en moyenne (dont de 422 M€ en 2012). Le tableau 5 présente les soldes des échanges des différentes classes de produits agricoles et alimentaires entre UE et USA de 2007 à 2012. Voir aussi les détails aux tableaux 34 en annexe.

Tableau 5 – Soldes des échanges agroalimentaires en valeur UE27-Etats-Unis de 2007 à 2012 classes 1-24 du SH

Millions d'€	2007	2008	2009	2020	2011	2012	Moyenne	2012/07
Echanges agricoles selon la nomenclature du système harmonisé (SH)								
1- Animaux vivants	87,3	49,8	3,5	37,1	108,8	95	63,6	109%
2- Viandes	139	79,9	102,5	84,7	48	58,3	85,4	41,9%
3- Poissons	-594	-576	-380	-356,6	-381,6	-398,1	-447,7	67%
4- Produits laitiers	594,8	567,8	521,3	557	616,2	676,1	588,9	114%
5- Autres produits animaux	-20,4	-26,7	-42,6	-21,6	-6,2	-28,8	-23,4	141%
6- Plantes vivantes	19,1	15,4	14	12,6	12,6	115	31,5	60,2%
7- Légumes	-7	-18,4	11,7	-17,5	-11,6	-33,4	-12,7	477%
8- Fruits	-1160,3	-1177,3	-1115,7	-1226,7	-1359,3	-1427,6	-1244,5	123%
9- Café, thé, épices	330,1	365,5	330,4	380,3	523,9	472,4	400,4	143%
10- Céréales	-935,7	-1018,7	-233,4	-396,9	-654,2	-312	-591,8	33,3%
11- Produits de minoterie	115,4	122,4	116,8	129,7	168,1	173,1	137,6	150%
12- Oléagineux	-956,2	-1470	-759	-1175,1	-1115	-1102,4	-1096,3	115%
13- Gommés, résines	38,6	-5,9	-20,8	28,7	16,6	71,9	21,5	186%
14- Matières à tresser	20,4	11,5	14,3	-13,5	-8,1	-7,6	2,8	-37,3%
15- Graisses et huiles	428,4	376,3	362,1	433,8	311,5	401,4	385,6	93,7%
16- Préparations de viandes & poissons	30,6	2,5	18,1	17,2	14,9	34,6	19,7	113%
17- Sucres et sucreries	75	83,9	102,1	118	136,4	132,5	108	177%
18- Cacao et préparations	373,4	359	388,3	617,2	617,7	653	501,4	175%
19- Préparations de céréales	470	445,4	423,9	459,6	501,2	585,6	480,9	125%
20- Préparations fruits & légumes	361,1	277,5	242,4	335,6	303,3	405	320,8	112%
21- Préparations alimentaires diverses	-35,7	-60,9	-102,7	-17,9	-24,4	1,9	-40	-0,1%
22- Boissons	6223,3	5251,6	4635,4	5204,4	5708,9	6614,3	5606,3	106%
23- Résidus et aliments du bétail	-345,5	-408,5	-238,3	-566,2	-527,8	-438,1	-420,7	127%
24- Tabac manufacturé ou non	-235,1	-158,3	-176,1	-210,8	-219,7	-265,7	-211	81,5%
Total classes 1 à 24	5016,6	3087,8	4218,2	4413,1	4780,2	6476,4	4665,4	127%
Préparations de poissons	-29,8	-42,9	-27,6	-37	-41,8	-24,3	-33,9	81,5%
Poissons et préparations	-623,8	-618,9	-407,6	-393,6	-423,4	-422,4	-481,6	67,7%
Préparations de viandes	60,4	45,4	45,7	54,2	56,7	59	53,6	97,7%
Classes 1-24 moins poissons & préparat°	5640,4	3706,7	4625,8	4806,7	5203,6	6898,8	5147	120%
Produits agricoles hors classes 1-24	-105,7	-2,9	-2,7	-54,2	-134,6	-89,4	-64,8	84,6%
Total produits agricoles selon l'AsA	5534,7	3703,8	4623,1	4752,5	5069	6809,4	5082,2	121%
Total sans les boissons	-688,6	-1547,8	-12,3	-451,9	-639,9	195,1	-524,1	-13,3%
Echanges alimentaires selon la nomenclature CTIC								
Classe 0 : produits alimentaires	-578	-996,7	100,5	41,6	-58,5	560,8	-155	-97%
Classe 11 : boissons	6183	5190,3	4588,5	5158,7	5664,5	6651,5	5572,8	108%
Classe 22 : oléagineux	-935,4	-1422,9	-741,6	-1158,2	-1057,8	-1056,2	-1062	113%
Classe 4 : corps gras	452,6	405,4	406,4	492,4	375,6	486,2	436,4	107%
Total	5122,2	3176,1	4353,8	4534,5	4923,8	6642,3	4792,2	130%
Total sans les boissons	-1060,8	-2014,2	-234,7	-624,2	-740,7	-9,2	-780,6	0,009%

Source: Eurostat

De même, selon Eurostat, les exportations françaises aux USA ont représenté en 2012 13,9% de ses exportations agricoles (au sens de l'AsA) (tableau 31), ce qui tient pour une bonne part aux exportations de vins et spiritueux qui ont représenté 27,3% des exportations de boissons de la France extra-UE27, dont 25,2% pour les vins et 32,4% pour les spiritueux. Par contre les importations agricoles de la France venant des USA n'ont représenté que 5,5% de ses importations agricoles extra-UE27. Par contre, comme on l'explique dans le document "La méthodologie pseudo-scientifique d'évaluation du PTCI", les données d'Eurostat sur la France minimisent les importations françaises puisqu'une partie est en fait dédouanée dans les ports de la Manche ou Mer du Nord, notamment à Anvers et Rotterdam. Ainsi, selon les Douanes

françaises et pour les classes 01 à 24 du Système harmonisé (y compris la classe 03 des poissons), les importations agricoles françaises d'extra-UE27 ont été en 2012 de 13,535 Md€, dont 781 M€ des USA alors que, selon Eurostat, elles ont été de 10,048 Md€, dont 593 M€ des USA (tableau 32 en annexe).

Le Ministère français de l'agriculture souligne que la France a des intérêts offensifs pour les produits laitiers, sucre et confiseries, biscuits, chocolat, fruits et légumes. Pourtant le fait que l'UE, en particulier la France, dominant très largement pour les importations de boissons des USA – 56,5% pour l'UE (11,213 Md\$ sur un total de 19,816 Md\$) dont 17,1% pour la France (3,396 Md\$) – ne doit pas cacher leur part très modique, surtout de la France, dans la liste des produits agricoles où elles prétendent avoir des intérêts offensifs sur le marché des USA (tableau 6). A l'exception des produits laitiers où la part de l'UE est de 42,6% et celle de la France de 8,4%, sur ces autres produits la part de la France ne dépasse pas 2%.

Tableau 6 – Part des importations agricoles des USA venant de l'UE et de France en 2012

Million \$	Produits laitiers	Produits sucrés	Produits du cacao	Légumes	Préparations de F & L	Fruits	Céréales	Produits meunerie	Prépara. céréales	Prépara. diverses
Import. US	2095	4366	4103	7417	6772	10186	3126	1296	5165	4001
" de l'UE	894 42,6%	216,5 5%	816 19,9%	172 2,3%	738,7 10,9%	206,9 2%	94,3 3%	336,1 25,9%	852,8 16,5%	659,3 16,5%
" de France	176,8 8,4%	11,6 0,27%	63,5 1,5%	13,3 0,18%	108,4 1,6%	6,1 0,006%	7,9 0,25%	21 1,6%	76,7 1,5%	79,4 2%
DD AV	8,2%*	5,8%*	4,8%*	4,2%	4,5%	3,9%	0,9%	1,9%	1,3%	5,9%

Source: <https://usatrade.census.gov/data/Perspective52/Dim/dimension.aspx?ReportId=46>; * ces DD concernent seulement les fromages (code 0406), la confiserie au sens strict (code 170490) et pas l'ensemble des produits sucrés et le chocolat (code 180632) et pas l'ensemble des produits du cacao.

On est vraiment très mal partis dans la négociation puisque, aussi bien le CEPR que la Commission européenne surestiment énormément le niveau des DD agricoles perçus par les USA et donc la possibilité que l'élimination réciproque des DD améliore le solde des échanges agroalimentaires de l'UE. Ainsi, dans son argumentaire "Questions fréquentes", la Commission déclare : "*L'Europe gagnerait sans conteste à exporter davantage aux États-Unis les denrées alimentaires de haute qualité qu'elle produit. Actuellement, certains produits alimentaires européens, tels que les pommes et plusieurs fromages, ne sont pas autorisés sur le marché américain; d'autres sont soumis à des droits de douane élevés – 30 % pour la viande, 22-23 % pour les boissons et jusqu'à 139 % pour les produits laitiers. La suppression de ces droits et d'autres entraves au commerce contribuera à accroître le volume des exportations de l'Union vers les États-Unis*"¹¹. Certes il faut tenir compte du fait que le niveau prohibitif de certains DD se traduit par l'absence d'échanges mais, de là à majorer fortement les DD effectifs des USA, il y a une grande marge à ne pas franchir.

L'USITC (United States International Trade Commission) présente deux bases de données très précieuses car très précises sur les échanges commerciaux, dont ne dispose pas la Commission européenne, comme l'a montré Jacques Gallezot en 2006, qui a tout de même réussi à comparer le taux des DD collectés des deux partenaires pour 2003 sur un certain nombre de codes à 2 chiffres (SH-2)¹². La première base de l'USITC¹³ présente à la fois les importations par pays d'origine en valeur douanière¹⁴ et en valeur taxable – compte tenu de

¹¹ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm

¹² <http://ageconsearch.umn.edu/bitstream/18871/1/wp060016.pdf>

¹³ <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

¹⁴ Les USA calculent les DD sur la valeur douanière qui est la valeur FAB (franco à bord, FOB en anglais) du pays exportateur, contrairement à l'UE et la plupart des pays qui les calculent sur la valeur CAF mais, comme

l'importance des importations non taxées, non seulement celles de ses accords bilatéraux préférentiels, en premier lieu avec le Mexique et le Canada au sein de l'ALENA, mais même aussi sur de nombreux tarifs NPF –, et en quantité totale par produit avec les DD effectifs calculés sur les codes SH-10, ce qui permet d'en déduire les taux *ad valorem* (AV) sur la valeur CAF comme sur la valeur effectivement taxée, même si les DD sont souvent spécifiques ou complexes ou préférentiels. Soulignons au passage que si l'on peut différencier les taux de DD des USA portant sur la valeur CAF de ceux portant sur la valeur taxable, cette absence de différenciation pour les DD de l'UE fait que l'on ne sait pas s'ils se rapportent à la valeur CAF totale ou seulement à celle des produits effectivement taxés. D'où le manque de transparence des DD dans l'UE alors qu'elle est totale aux USA.

L'autre base présente les DD selon les régimes douaniers, donc les DD NPF pour ceux venant de l'UE, avec la répartition des importations en valeur par pays de 2010 à 2012¹⁵. Ces deux bases apportent un démenti aux illusions de la Commission européenne sur l'importance des DD des USA, notamment agricoles, donc sur ses possibilités d'accroître ses excédents commerciaux, notamment agricoles. Passons en revue la réalité des DD agricoles des USA sur les principaux produits importés de l'UE pour lesquels celle-ci a un excédent ou un déficit important. Les tableaux 7 à 27 présentent l'évolution de 2007 à 2012 mais on commentera seulement les données de 2012.

Les DD des USA sont nuls sur les spiritueux (sauf de 23,7 \$/hl pour certains rhums) et très faibles sur les vins en 2012 (1,35%).

Tableau 7 – Valeur CAF et DD des USA sur le vin (2204) de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	3221714	3232289	2599805	2769433	3284830	3376387	3080743
Valeur CAF	3367982	3364497	2712601	2894940	3425059	3516841	3213653
En 1000 litres	470928	438995	412197	445944	508722	527385	467362
Prix CAF en \$/1000 l	7152	7664	6581	6492	6733	6668	6882
Droits calculés	39529	37322	34646	37479	44678	47589	40207
DD calculés/valeur CAF	1,17%	1,11%	1,28%	1,29%	1,30%	1,35%	1,25%
DD calculés en \$/1000 l	83,9	85	84,1	84	87,8	90,2	85,9
Valeur taxable	3219657	3229645	2598061	2767970	3283279	3374766	3078896
DD calculés/valeur taxable	1,23%	1,16%	1,33%	1,35%	1,36%	1,41%	1,31%
Valeur taxable/valeur douanière	99,94%	99,92%	99,93%	99,95%	99,95%	99,95%	99,94%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 8 – Valeur CAF et DD des USA sur les spiritueux (2208) de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur CAF	4014498	4033492	3802373	4070929	4543664	4788992	4208991
1000 litres proof (50% abv)*	299362	298005	285452	304142	347061	357696	315286
Prix CAF en \$/1000 l "	13410	13535	13321	13385	13092	13388	13355
Droits calculés	82	78	25	53	122	28	65
DD calculés/valeur CAF	0,00002%	0,00002%	0,000007%	0,00001%	0,00003%	0,00006%	0,00004%
DD calculés en \$/1000 l "	0,27	0,26	0,09	0,17	0,35	0,08	0,02

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>; * Un litre proof correspond à 50% de taux d'alcool pur

Par contre, si les spiritueux de l'UE sont aussi importés à DD nul (sauf aussi pour le rhum, où il est de 43,2 €/hl pour un rhum à 40 degrés d'alcool), par contre le DD sur les vins inférieurs à 13° va de 13,1 €/hl à 14,8 €/hl et celui sur les vins de 13 à 15° va de 15,4 à 15,8 €/hl. En supposant que les importations de l'UE venant des USA ont porté en moyenne sur du vin à

l'USITC affiche aussi la valeur du fret et des assurances ainsi que la valeur CAF, on peut en déduire le taux de DD sur le prix CAF.

¹⁵ http://dataweb.usitc.gov/scripts/tariff_current.asp

13° et alors que le prix CAF moyen a été de 165,5 €/hl en 2012, cela correspond à un DD de 8,94%, donc 6,6 fois supérieur à celui des USA sur le vin de l'UE. En outre les droits d'accise sur le vin et les spiritueux, qui ne sont pas inclus dans les DD, sont supérieurs en moyenne (et très différents d'un Etat membre à l'autre) dans l'UE : s'ils sont nuls pour le vin dans 13 Etats membres de l'UE ils vont jusqu'à 2,73 €/l en Irlande (5,46 €/l pour le mousseux) et de 6 €/l d'alcool pur (LAP) à Chypre à 39,25 €/LAP en Finlande, en passant par 13 €/LAP en Allemagne et 14,50 €/LAP en France. Si les USA cumulent des droits d'accises au niveau fédéral (de 0,28 \$/l pour le vin et de 3,56 \$/l pour les spiritueux à 50° d'alcool) à ceux des Etats (0.18 \$/l en moyenne pour le vin et 1\$ en moyenne pour les spiritueux), leur somme est inférieure à celle de la plupart des Etats membres de l'UE. Surtout l'UE ajoute la TVA de l'ordre de 20% en moyenne alors que les USA n'ont pas de TVA mais une taxe sur le chiffre d'affaires perçue à la fois par les Etats et les comtés et municipalités pour un total de l'ordre de 6 à 7%¹⁶. Or les importations venant des USA ne sont pas négligeables (2,4 millions d'hl et 334 millions d'€ en moyenne de 2007 à 2012) et pourraient augmenter si les DD de l'UE disparaissent ou sont fortement réduits.

Le second poste excédentaire de l'UE sur les USA porte sur les produits laitiers (589 M€ en moyenne de 2007 à 2012, dont 676 M€ en 2012), uniquement grâce aux fromages car l'UE est déficitaire en laits concentrés et beurre. Le tableau 9 montre que les DD sur les produits laitiers venant de tous pays et pour les codes 0401,0402 et 0403 bénéficient de nombreuses exemptions de DD, reflétés par de faibles ratios valeur taxable/valeur douanière, et que les produits les plus taxés sont le beurre et le fromage.

Tableau 9 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de produits laitiers de tous pays en 2012

En 1000 \$	0401	0402	0403	0404	0405	0406	Total
Valeur douanière	10346	100334	32489	305905	61995	1093227	1604296
Valeur CAF	10763	104101	33596	317124	64815	1136659	1667058
Tonnes	8032	39951	11030	63579	15533	153969	292094
Prix CAF en \$/t	1340	2606	3046	4988	4173	7382	5707
Droits calculés	43	783	1516	1290	3033	86608	93273
DD calculés/valeur CAF	0.4%	0.7%	4.3%	0.4%	4.5%	7.1%	5.6%
Valeur taxable	2746	22312	8914	277598	48233	796789	1156592
DD calculés/valeur taxable	1.6%	3.5%	17%	0.5%	6.3%	10.9%	8.1%
Valeur taxable/valeur douanière	26,5%	22,4%	27,4%	90,7%	77,8%	72,9%	72,1%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>; les codes correspondent à : 0401 (lait et crème de lait non concentré); 0402 (lait et crème concentrés); 0403 (lait caillé, yaourt); 0404 (lactosérum); 0405 (beurre); 0406 (fromage).

Par ailleurs le DD moyen sur les produits laitiers importés de tous pays (tableau 9) – de 5,6% pour le DD calculé sur le prix CAF et de 8,1% pour celui calculé sur la valeur taxable – est à comparer aux 17,9% avancés par le rapport du CEPR (tableau 3) et aux 19,1% selon la base de données de l'OMC (tableau 2) même si ces DD avancés par le CEPR et l'OMC sont des moyennes simples de toutes les LT des produits laitiers.

La comparaison des tableaux 10 et 11 montre que le DD des USA sur les fromages ont été légèrement supérieurs sur ceux venant de l'UE – 8,2% en 2012 sur la valeur CAF et 11,3% sur la valeur taxable contre respectivement 7,6% et 10,9% sur ceux venant de tous pays –, que 77,3% des importations de fromages sont venues de l'UE, que le prix CAF des fromages de l'UE était de 10% supérieur à la moyenne de ceux de tous pays et que le pourcentage des importations exemptés de DD était supérieur de 4,3% pour ceux venant de l'UE.

¹⁶ <http://thestic.com/STrates.stm>

Tableau 10 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de fromages de tous pays de 2007 à 2012

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	1108028	1168113	1004469	966863	1072857	1093227	1068926
Valeur CAF	1152680	1209620	1042818	1003806	1114381	1136659	1109994
Tonnes	197614	172187	162029	138533	142146	153969	161080
Prix CAF en \$/t	5833	7025	6436	7246	7840	7382	6960
Droits calculés	97607	94921	78342	77232	81063	86608	85962
DD calculés/valeur CAF	8,47%	7,85%	7,51%	7,69%	7,27%	7,62%	7,74%
Valeur taxable	767543	800831	667393	684007	782082	796789	749774
DD calculés/valeur taxable	12,72%	11,85%	11,74%	11,29%	10,37%	10,87%	11,47%
Valeur taxable/valeur douanière	69,3%	68,6%	66,4%	70,7%	72,9%	72,9%	70,1%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 11 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de fromages (0406) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	811349	862140	722574	740851	867757	844653	808221
Valeur CAF	841949	891600	748944	769185	901919	877883	838580
Tonnes	121507	108237	96176	96653	106661	108020	106209
Prix CAF en \$/tonne	6929	8237	7787	7958	8456	8127	7896
Droits calculés	74760	73236	60281	66282	71407	72381	69725
DD calculés/valeur CAF	8,9%	8,2%	8%	8,6%	7,9%	8,2%	8,3%
DD calculés en \$/tonne	615	677	627	686	669	670	656
Valeur taxable	590704	624699	505592	560141	669233	642246	598769
DD calculés/valeur taxable	12,7%	11,7%	11,9%	11,8%	10,7%	11,3%	11,6%
Valeur taxable/valeur douanière	72,8%	72,5%	70%	75,6%	77,1%	76%	74,1%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Par contre le DD moyen du régime NPF sur les importations de fromages de l'UE a été de 31% en équivalent AV, sachant que l'UE en a importé 76751 t pour une valeur CAF de 430,9 M€, les DD spécifiques allant de 1409 €/t à 2032 €/t pour les 5 grandes classes de fromages.

Les calculs de Jacques Gallezot pour 2003 montraient un DD moyen perçu sur les produits laitiers et œufs (code 04) de 16,4% dans l'UE contre 7,8% aux USA.

Eucolait, l'association européenne du commerce des produits laitiers reconnaît d'ailleurs que "*Pour la majorité des produits laitiers les droits de douane de l'UE ne permettent pas d'importations régulières*"¹⁷.

Le cacao et préparations est le troisième poste excédentaire de l'UE (501 M€ dont 653 M€ en 2012) mais ses DD NPF sont nettement supérieurs à ceux des USA (4,8% d'équivalent AV) puisque à 8% AV auquel s'ajoute un droit fixe de 252 €/t (pour le code 18061020) et même de 419 €/t pour le code 18061090 pour tenir compte des produits laitiers et du sucre incorporés.

Le tableau 12 montre que, pour le chocolat, la valeur taxable est égale à la valeur douanière mais que le DD calculé en fonction de la valeur taxable est néanmoins légèrement supérieur au DD calculé sur la valeur CAF car le DD est calculé aux EU, non sur la valeur CAF, mais sur la valeur FAB du pays exportateur.

Les préparations de céréales (tableau 13) sont le 4^e poste excédentaire de l'UE (481 M€, dont 586 M€ en 2012) mais ici aussi les DD des USA sont très inférieurs si bien que l'UE a tout à perdre à leur suppression. Si, pour l'ensemble des préparations de céréales (code 19) importés de l'UE27 le taux de DD moyen était en 2012 de 1,3% sur la valeur CAF il était de 6,5% sur la valeur taxable compte tenu de nombreux produits non taxés (tableau 13). Pour les biscuits et

¹⁷ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/july/tradoc_149701.pdf

pâtisserie (code 1905, tableau 14) le DD n'était que de 0,42% sur la valeur CAF mais de 4,5% sur la valeur taxable, contre un DD de 9% dans l'UE plus de 24,2% portant sur la valeur du sucre et du lait inclus. Selon Jacques Gallezot le DD moyen perçu par l'UE sur les préparations de céréales en 2003 a été de 17,7% (pas de données pour les USA).

Tableau 12 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de chocolat (180632) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	73317	71330	64490	73451	79879	86368	74806
Valeur CAF	77417	75012	67666	76851	83311	89567	78304
Tonnes	13288	11282	10345	12072	12345	13815	12191
Prix CAF en \$/tonne	5826	6649	6541	6366	6749	6483	6436
Droits calculés	3716	3556	3154	3550	4006	4270	3709
DD calculés/valeur CAF	4,8%	4,7%	4,7%	4,6%	4,8%	4,8%	4,7%
DD calculés en \$/tonne	280	315	305	294	325	309	304
Valeur taxable	73317	71330	64490	73451	79879	86368	74806
DD calculés/valeur taxable	5,06%	4,99%	4,89%	4,83%	5,02%	4,94%	4,96%
Valeur taxable/valeur douanière	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 13 – Valeur CAF et DD des USA sur les préparations de céréales (19) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	710820	738541	661983	700491	794531	857010	743896
Valeur CAF	778363	797816	714107	761359	859307	928667	806603
Tonnes	303421	245581	243625	257222	277492	301705	271508
Prix CAF en \$/tonne	2565	3249	2931	2960	3097	3078	2980
Droits calculés	10118	11216	8512	10777	12057	11774	10742
DD calculés/valeur CAF	1,30%	1,41%	1,19%	1,42%	1,40%	1,27%	1,33%
DD calculés en \$/tonne	33,4	45,7	34,9	41,9	43,5	39	39,6
Valeur taxable	123091	137704	124015	139928	160689	180824	144375
DD calculés/valeur taxable	8,22%	8,14%	6,86%	7,70%	7,50%	6,51%	7,44%
Valeur taxable/valeur douanière	17,3%	18,6%	18,7%	20%	20,2%	21,1%	19,4%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 14 – Valeur CAF et DD des USA sur les biscuits, pâtisserie (1905) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	440654	445683	395281	416790	476437	509807	447442
Valeur CAF	477001	478611	423396	450900	512312	548692	481819
Tonnes	113903	99235	92895	98833	105123	114312	104050
Prix CAF en \$/tonne	4188	4823	4558	4562	4873	4800	4634
Droits calculés	3289	3066	1531	1463	1698	2287	2222
DD calculés/valeur CAF	0,69%	0,64%	0,36%	0,32%	0,33%	0,42%	0,46%
DD calculés en \$/tonne	28,9	30,9	16,5	14,8	16,2	20	21,2
Valeur taxable	24807	28158	32475	32504	37735	50827	34418
DD calculés/valeur taxable	13,26%	10,89%	4,71%	4,50%	4,45%	4,50%	6,46%
Valeur taxable/valeur douanière	5,6%	6,3%	8,2%	7,8%	7,9%	10%	7,7%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Les café, thé, épices et préparations sont le 5^e poste excédentaire de l'UE (400 M€ dont 472 M€ en 2012) et ici aussi les USA ont un DD NPF nul sur le café et préparations (qui représentent 78% de l'excédent de cette classe 09) contre 7,5% AV dans l'UE pour le café torréfié et l'UE perdrait donc beaucoup à la suppression des DD.

Les graisses et huiles représentent le 6^e poste excédentaire de l'UE (386 M€ en moyenne dont 401 M€ en 2012) où l'excédent sur l'huile d'olive de 545 M€ (dont 599 M€ en 2012) dépasse largement l'excédent de la classe. Comme les USA ont un DD nul sur l'huile d'olive il n'y a rien à gagner au PTCI, d'autant que l'UE a des DD NPF très élevés (de 1245 €/t à 1603 €/t).

Le tableau 15 montre que les DD sur les importations de légumes venant de l'UE ont été en 2012 de 4,2% sur le prix CAF ou de 6,1% sur la valeur taxable.

Tableau 15 – Valeur CAF et DD sur les importations de légumes (07) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	123407	116928	128140	164502	169394	171236	145601
Valeur CAF	157621	152523	174530	218063	229867	223014	192603
Tonnes	61435	54892	65675	91183	91536	107584	78718
Prix CAF en \$/tonne	2576	2779	2657	2391	2511	2073	2496
Droits calculés	5731	5638	5514	6986	8099	9303	6879
DD calculés/valeur CAF	3,6%	3,7%	3,2%	3,2%	3,5%	4,2%	3,6%
DD calculés en \$/tonne	93	103	84	77	88	86	87
Valeur taxable	117840	111695	123410	155496	158769	151784	136499
DD calculés/valeur taxable	4,86%	5,05%	4,47%	4,49%	5,10%	6,13%	5,04%
Valeur taxable/valeur douanière	95,5%	95,5%	96,3%	94,5%	93,7%	88,6%	93,7%

Par contre il n'est pas facile d'identifier un DD moyen sur les importations de légumes de l'UE mais il est supérieur à 10% sur la plupart des LT de légumes.

Les préparations de fruits et légumes (tableau 16) représentent le 7^e poste excédentaire avec 321 M€ (dont 405 M€ en 2012) où les conserves de légumes en représentent 85%, alors que les DD de l'UE sont d'environ 17%, très supérieurs aux 4,5% des USA sur la valeur CAF et 5% sur la valeur taxable, donc à nouveau un gros risque de déficit. J. Gallezot confirme pour 2003 des DD perçus de 4,7% aux USA contre 7,6% dans l'UE.

Tableau 16 – Valeur CAF et DD des USA sur les préparations de fruits et légumes (20) de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	617366	621303	550888	612448	705615	744575	642033
Valeur CAF	674394	671442	592546	660302	758599	805561	693807
Tonnes	299339	233112	227730	268582	314269	342867	280983
Prix CAF en \$/tonne	2253	2880	2602	2458	2414	2349	2493
Droits calculés	30604	25168	23392	30470	34422	35864	29987
DD calculés/valeur CAF	4,54%	3,75%	3,95%	4,61%	4,54%	4,45%	4,32%
DD calculés en \$/tonne	102	108	103	113	110	105	107
Valeur taxable	598542	601546	534580	602898	685039	712639	622541
DD calculés/valeur taxable	5,11%	4,18%	4,38%	5,05%	5,02%	5,03%	4,82%
Valeur taxable/valeur douanière	97%	96,8%	97%	98,4%	97,1%	95,7%	97%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Les produits de la minoterie (tableau 18) représentent le 8^e poste excédentaire avec 138 M€ (176 M€ en 2012) dont 60 M€ pour le gluten de froment où le DD des USA est de 4,3% contre 512 €/t dans l'UE tandis que les 37 M€ d'excédent sur les amidons et féculés bénéficient d'un DD de 2,6% aux USA contre 19,2% dans l'UE. Ici encore l'UE a tout à perdre à l'élimination des DD.

Tableau 18 – Valeur CAF et DD des USA sur les produits de minoterie (11) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	232602	303472	277081	298269	322942	343012	296230
Valeur CAF	259880	330397	299512	325386	355294	376850	324553
Tonnage (tonnes)	219970	237917	223524	251344	259933	312130	250803
Prix CAF en \$/tonne	1181	1389	1340	1295	1367	1207	1296
Droits calculés	8022	12273	10318	10770	9184	7269	9639
DD calculés/valeur CAF	3,09%	3,72%	3,44%	3,31%	2,58%	1,93%	2,97%
DD calculés en \$/tonne	36,5	51,6	46,2	42,9	35,3	23,3	38,4
Valeur taxable	224986	295450	270314	289756	310849	327817	286529
DD calculés/valeur taxable	3,57%	4,15%	3,82%	3,72%	2,95%	2,22%	3,36%
Valeur taxable/valeur douanière	96,7%	97,4%	97,6%	97,1%	96,3%	95,6%	96,7%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Quant aux importations de céréales venant de l'UE (tableau 17) le DD des USA sur la valeur CAF était de 0,9% en 2012 et 1,3% sur la valeur taxable.

Tableau 17 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de céréales (10) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	17862	62159	58949	42615	55829	101372	56464
Valeur CAF	19201	66134	63178	45003	58764	106644	59821
Tonnage (tonnes)	25129	183968	267123	174772	116606	294894	177082
Prix CAF en \$/tonne	764	359	237	257	504	361	414
Droits calculés	133	278	615	409	414	935	464
DD calculés/valeur CAF	0,69%	0,42%	0,97%	0,91%	0,70%	0,88%	0,78%
DD calculés en \$/tonne	5,3	1,5	2,3	2,3	3,6	3,2	2,6
Valeur taxable	12280	19496	38283	27514	37349	72116	34506
DD calculés/valeur taxable	1,08%	1,42%	1,61%	1,15%	1,11%	1,30%	1,34%
Valeur taxable/valeur douanière	68,7%	31,4%	64,9%	64,6%	66,9%	71,1%	61,1%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Si l'UE a suspendu les DD perçus sur l'importation des céréales ces dernières années, ils sont à nouveau de 95 €/t pour le blé tendre de basse et moyenne qualité depuis le 1^{er} juillet 2013, au-delà d'un contingent de 3 millions de t (dont 500 000 t pour les USA), et de 93 €/t pour l'orge.

J. Gallezot indique que les DD de l'UE perçus en 2003 sur les importations de céréales ont été de 14,1% et de 17,7% sur les préparations de céréales (pas de données sur les USA).

Le sucre et les confiseries (tableau 19) constituent le 9^e excédent de l'UE (108 M€ en moyenne dont 132 M€ en 2012) où les confiseries en ont représenté 95% (103% en 202) et bénéficient d'un DD de 13,4% dans l'UE contre 5,8% sur la valeur CAF et 6,2% sur la valeur taxable aux USA. Le DD sur le sucre raffiné est de 357,4 \$/t aux USA, ce qui, pour un prix mondial de 584,2 \$/t en 2012, correspond à un taux de 61,2% AV. Dans l'UE le DD est de 419 €/t, soit 538,3 \$/t, ce qui correspond à un taux de 92,1% AV, donc 50% de plus qu'aux USA. J. Gallezot indique que les DD de l'UE perçus en 2003 sur les importations de sucre et confiseries ont été de 21,2% (pas de données sur les USA).

Tableau 19 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de confiserie (170490) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	135307	125652	117427	130974	164930	178417	142118
Valeur CAF	143743	133190	124999	139583	175216	188646	150896
Tonnage (tonnes)	41266	34812	34402	37738	44990	49391	40433
Prix CAF en \$/tonne	3483	3826	3633	3699	3895	3819	3726
Droits calculés	7896	7289	6876	8246	10215	10950	8579
DD calculés/valeur CAF	5,5%	5,5%	5,5%	5,9%	5,8%	5,8%	5,7%
DD calculés en \$/tonne	191	209	200	219	227	222	212
Valeur taxable	134642	123917	116005	129910	163278	177073	140804
DD calculés/valeur taxable	5,9%	5,9%	5,9%	6,3%	6,3%	6,2%	6,1%
Valeur taxable/valeur douanière	99,5%	98,6%	98,8%	99,2%	99%	99,2%	99,1%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Une fois de plus les confiseurs de l'UE ont tout à perdre au PTCI. Ce que confirme le CEFS (Comité Européen des Fabricants de Sucre) : *"Les USA sont un très gros importateur net de sucre... Le CEFS ne voit pas de raison d'accorder des concessions sur le sucre aux USA... Si un ALE est lancé à l'avenir avec les USA, ils considéreront probablement le sucre comme un produit sensible... La Commission européenne conclut des ALE bilatéraux ou régionaux ambitieux dans toutes les parties du monde et des quotas tarifaires ont déjà été accordés à l'Amérique centrale, la Colombie, le Pérou et l'Ukraine. Comme on l'a déjà dit à différentes occasions les lignes tarifaires sur le sucre devraient être exclues. De même les produits contenant de grandes quantités de sucre devraient être exclus des négociations"*¹⁸.

¹⁸ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/july/tradoc_149690.pdf

Le tableau 20 montre que les DD des USA sur les préparations alimentaires diverses venant de l'UE27 étaient en 2012 de 5,85% sur la valeur CAF et de 6,93% sur la valeur taxable. Par contre les DD de l'UE sont de l'ordre de 10% en moyenne bien que très variables d'un produit à l'autre.

Tableau 20 – Valeur CAF et DD des USA sur les préparations alimentaires diverses (21) de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	378717	401682	458140	481665	542718	669359	488714
Valeur CAF	408457	429996	483464	511574	575393	709574	519743
Tonnes	158648	142948	135466	152957	171151	186168	157890
Prix CAF en \$/tonne	2575	3008	3569	3345	3362	3811	3278
Droits calculés	28295	29433	27439	28442	33411	41537	31426
DD calculés/valeur CAF	6,93%	6,84%	5,58%	5,56%	5,81%	5,85%	6,11%
DD calculés en \$/tonne	178	206	203	186	195	223	199
Valeur taxable	348139	373264	416426	433720	488293	599244	443181
DD calculés/valeur taxable	8,13%	7,89%	6,59%	6,56%	6,84%	6,93%	7,16%
Valeur taxable/valeur douanière	91,9%	92,9%	90,9%	90%	90%	89,5%	90,9%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Examinons maintenant les viandes qui, bien que l'UE ait dégagé un excédent de 85 M€, sont sans doute le secteur le plus risqué. En effet l'UE n'est excédentaire qu'en viande porcine (110 M€ dont 145 M€ en 2012) pour 33 191 tonnes en moyenne (dont 40 883 t en 2012), sachant que les EU ont été exportateurs nets de 2,877 Md\$ en moyenne de 2007 à 2012 (3,827 Md\$ en 2012 soit 2,979 Md€) pour 1,051 Mt (1,349 Mt en 2012). De son côté l'UE a été exportatrice nette vers le reste du monde de 2,689 Md€ en moyenne (3,835 Md€ en 2012) pour 1,244 Mt (1,589 Mt en 2012) et ses exportations nettes ont doublé de 2007 à 2012 vers le reste du monde quand elles n'augmentaient que de 28% vers les USA. De 2007 à 2012 les exportations de porc des USA ont augmenté de 132% contre de 100% pour l'UE27. Surtout le DD sur les carcasses congelées est 12,5 fois supérieur dans l'UE (536 €/t) à celui des USA (55 \$/t soit 42,8 €/t en 2012) et ce serait donc de la folie que de libéraliser ce marché. Par contre l'UE n'a pu exporter de viande bovine depuis la crise de l'ESB si ce n'est 61 t en 2008 pour 4000 \$.

Le tableau 21 montre que le taux de DD perçus sur la valeur CAF venant de tous pays n'a été que de 0,16% en 2012 (et de 0,36% en moyenne de 2007 à 2012) – ce qui s'explique par le fait que seules 20,8% des importations ont été taxées : pas de DD sur celles du Canada et du Mexique (ALENA) et les importations de viande de porc de tous pays sont à DD nul – et le taux de DD sur la valeur taxable a été de 0,79% en 2012 et de 1,83% en moyenne. Et le tableau 22 montre que les taux de DD ont été encore plus faibles sur les importations venant de l'UE – 0,03% sur la valeur CAF et 0,10% sur la valeur taxable – ce qui s'explique par la prédominance des importations de viande porcine (tableau 23) car celles de viande bovine sont interdites et celles sur la viande de volaille inexistantes depuis 2010 (tableau 24).

Tableau 21 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de viandes (02) de tous pays, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	4615138	4362976	3993326	4582263	5121772	5606981	4713743
Valeur CAF	4782615	4510489	4140720	4718114	5258515	5780458	4865152
Tonnes	1451221	1270037	1320829	1277544	1179519	1245407	129076
Prix CAF en \$/tonne	4750	5029	5414	5521	5030	4967	3796
Droits calculés	58492	10500	10304	8448	7860	9212	17469
DD calculés/valeur CAF	1,22%	0,23%	0,25%	0,18%	0,15%	0,16%	0,36%
DD calculés en \$/tonne	58,1	11,7	13,5	9,9	7,5	7,9	18,3
Valeur taxable	1006958	896919	764880	854638	1045384	1163882	955444
DD calculés/valeur taxable	5,81%	1,17%	1,35%	0,99%	0,75%	0,79%	1,83%
Valeur taxable/valeur douanière	21,8%	20,6%	19,2%	18,7%	20,4%	20,8%	20,3%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Et J. Gallezot indique que les DD de l'UE perçus en 2003 sur les importations de viandes ont été de 14,6% dans l'UE et ceux sur les préparations de viandes (et poissons) de 5,4% contre 2,2% pour celles-ci aux USA (pas données sur les viandes).

Tableau 22 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de viandes (02) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	250354	248497	234509	239086	262653	287503	253767
Valeur CAF	259438	258009	243375	247618	271580	297730	262958
Tonnes	49736	48751	46197	47170	47,09	50023	48161
Prix CAF en \$/tonne	5216	5292	5268	5249	5767	5952	5458
Droits calculés	79	76	67	63	70	83	73
DD calculés/valeur CAF	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
DD calculés en \$/tonne	1,59	1,56	1,45	1,34	1,49	1,66	1,51
Valeur taxable	63070	66732	61163	60030	74231	84453	68280
DD calculés/valeur taxable	0,13%	0,11%	0,11%	0,10%	0,09%	0,10%	0,11%
Valeur taxable/valeur douanière	25,2%	26,9%	26,1%	25,1%	28,3%	29,4%	26,9%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 23 – Valeur CAF et DD des USA sur la viande porcine (0203) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur CAF	191757	186496	177448	182142	191646	207383	189479
Tonnes	43939	42552	40268	41103	40211	42235	41718
Prix CAF en \$/tonne	4364	4383	4407	4431	4766	4910	4544
Droits calculés	0	0	0	0	0	1	#0
DD calculés/valeur CAF	0	0	0	0	0	#0	#0
DD calculés en \$/tonne	0	0	0	0	0	#0	#0

Tableau 24 – Valeur CAF et DD des USA sur la viande de volaille (0203) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur CAF	1144	742	382	0	0	0	378
Tonnes	1088	708	365	0	0	0	360
Prix CAF en \$/tonne	1051	1048	1047				524
Droits calculés	15	8	5	0	0	0	4,67
DD calculés/valeur CAF	1,31%	1,08%	1,31%				0,61%
DD calculés en \$/tonne	1088	708	365				360

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Examinons aussi le principal poste déficitaire afin de savoir s'il risque de s'aggraver ou non. Il s'agit des fruits avec un déficit de 1,245 Md€ en moyenne dont 1,428 Md€ en 2012. Le tableau 25 montre que le taux de DD perçus sur la valeur CAF des fruits importés de l'UE a été de 3,88% en 2012 (et seulement de 1,89% en moyenne de 2007 à 2012) et le taux de DD sur la valeur taxable a été de 5,30% en 2012 et de 2,87% en moyenne.

Tableau 25 – Valeur CAF et DD des USA sur les importations de fruits (08) venant de l'UE27, 2007-12

En 1000 \$	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	210032	157054	131143	133698	152980	207816	165454
Valeur CAF	277324	201020	174068	181173	204491	242079	213359
Tonnes	137637	84419	78580	78247	83279	104493	94443
Prix CAF en \$/tonne	2015	2381	2215	2315	2455	2317	2283
Droits calculés	4353	3362	2533	2253	2311	9390	4034
DD calculés/valeur CAF	1,57%	1,67%	1,46%	1,24%	1,13%	3,88%	1,89%
DD calculés en \$/tonne	31,6	39,8	32,2	28,8	27,8	89,9	42,7
Valeur taxable	189713	132359	106723	112299	126208	177319	140770
DD calculés/valeur taxable	2,29%	2,54%	2,37%	2,20%	1,83%	5,30%	2,87%
Valeur taxable/valeur douanière	90,3%	84,3%	81,4%	84%	82,5%	85,3%	85,1%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

84% du déficit tient aux fruits secs (notamment amandes) pour 1,050 Md€ en moyenne dont 1,292 Md€ en 2012 (90,5% du déficit). Si les DD sont inférieurs dans l'UE à ceux des USA pour les amandes décortiquées (69 €/t contre 240 \$/t soit 187 €/t aux USA) la production

d'amandes bénéficie d'une aide spécifique de 121 €/ha dans l'UE, qui a été incorporée dans les DPU depuis 2012 (pour 87 M€ en 2011) et les Etats membres peuvent accorder des aides d'Etat de même niveau. Les producteurs des USA se plaignent de ces subventions restreignant leurs exportations. Le second poste déficitaire des échanges de fruits avec les USA concerne les raisins secs pour 102 M€ en moyenne (100 M€ en 2012). Même si les DD sur les raisins secs ne sont pas élevés aux USA (18 \$/t) comme dans l'UE (2,40%), ils le sont néanmoins 2 fois plus dans l'UE compte tenu du prix mondial élevé. Les producteurs de Californie se plaignent des subventions élevées de l'UE, ce que fait aussi l'Australie qui conteste que les aides intégrées au DPU n'auraient pas d'effet de dumping.

J. Gallezot indique que les DD de l'UE perçus en 2003 sur les importations fruits ont été de 10,4% et ceux sur les préparations de fruits et légumes de 7,6% (pas de données sur les USA).

Examinons enfin les DD appliqués pour les deux autres produits que les produits laitiers que le CEPR considère comme les plus sensibles et donc à ne pas libéraliser (tableau 3) : le tabac et les résidus des industries alimentaires et aliments du bétail. Le tableau 26 montre que les DD payés sur les importations de tabac des USA venant de tous pays en 2012 n'ont été que de 2,4% sur la valeur CAF et 6,8% sur la valeur taxable, dont 2,9% pour le tabac non manufacturé (code 2401) et 6,6% respectivement sur les cigares et cigarettes. Les tableaux 27 et 28 montrent que les taux de DD sur les importations venant de l'UE ont été bien plus faibles sur les cigarettes que sur le tabac manufacturé et que, en outre, il n'y avait guère de différence entre le taux de DD sur la valeur CAF et sur la valeur douanière pour les cigarettes, à l'inverse du tabac non manufacturé.

Tableau 26 – Valeur CAF et DD des USA payés sur les importations de tabac de tous pays en 2012

En 1000 \$	2401	2402	2403	Total
Valeur CAF	909020	760556	50482	1735603
Droits calculés	26034	13573	750	40817
Valeur après droits payés	935054	770948	51548	1776420
Valeur taxable	392737	165015	25196	597052
DD calculés/valeur CAF	2.9%	1.8%	1.5%	2.4%
DD calculés/valeur taxable	6.6%	8.2%	3%	6.8%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 27 – Valeur CAF et DD des USA sur le tabac non manufacturé importé de l'UE27, 2007-12

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	87325	96271	95065	49370	41504	49242	69796
Valeur CAF (1000 \$)	92119	102545	98475	51177	43062	51140	73086
Tonnes	25757	29478	23385	11383	9101	10821	18320
Prix CAF en \$/tonne	3576	3479	4211	4496	4732	4726	3989
Droits calculés	1902	3159	2286	1390	533	963	1706
DD calculés/valeur CAF	2,1%	3,1%	2,3%	2,7%	1,2%	1,9%	2,2%
DD calculés en \$/tonne	10,4	17,5	17,6	20,3	7,3	14	14,6
Valeur taxable	12484	27665	22658	15573	8857	13195	16739
DD calculés/valeur taxable	15,2%	11,4%	10,1%	8,9%	6%	7,3%	10,2%
Valeur taxable/valeur douanière	14,3%	28,7%	23,8%	31,5%	21,3%	26,8%	24%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Une fois de plus ces taux très faibles apportent un démenti au rapport du CEPR selon lequel le DD des USA sur le tabac serait de 43,2%, même s'il y a effectivement plusieurs LT allant jusqu'à 350% (les LT aux taux agricoles les plus élevés des USA) – les codes 2401.20.35, 2401.20.87, 2401.30.70, 2403.19.90 and 2403.99.90 –, qui ne correspondent pas aux cigares et cigarettes mais au tabac non manufacturé (codes 2401) et aux autres formes de tabac manufacturé (codes 2403), mais l'on ne sait pas ce qu'ils représentent dans la production et la consommation totale de tabac des USA. Surtout ces codes aux tarifs prohibitifs sous le régime

NPF sont à droit nul pour le Canada et le Mexique (ALENA) ainsi qu'Israël. La réduction voire la suppression de ces DD prohibitifs n'apporterait guère d'avantages à l'UE par rapport à ces autres concurrents. Enfin signalons que les USA ne considèrent pas le tabac manufacturé (notamment cigarettes et cigares) comme un produit agricole.

Tableau 28 – Valeur CAF et DD des USA sur les cigarettes importées de l'UE27, 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	11846	11157	10744	9270	11400	13537	11326
Valeur CAF (1000 \$)	12351	11597	11190	9670	11700	14006	11752
Quantité (millions d'unités)	308	252	253	197	120	178	218
Prix CAF en \$/1000 unités	40,1	46	44,2	49,1	97,5	78,7	54
Droits calculés	383	293	301	242	105	182	251
DD calculés/valeur CAF	3,10%	2,53%	2,69%	2,50%	0,90%	1,30%	2,14%
DD calculés en \$/unité	1,52	1,44	1,47	1,61	1,84	1,98	1,57
Valeur taxable	11835	11149	10725	9270	11400	13485	11311
DD calculés/valeur taxable	3,24%	2,63%	2,81%	2,61%	0,92%	1,35%	2,22%
Valeur taxable/valeur douanière	99,91%	99,93%	99,82%	100%	100%	99,62%	99,87%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Enfin les tableaux 29 et 30 montrent que les DD perçus sur les importations de résidus des industries agroalimentaires et aliments du bétail provenant de tous pays n'ont été en 2012 que de 0,07% par rapport à la valeur CAF et de 1,28% par rapport à la valeur taxable, et de 0,31% et 1,35% respectivement pour les importations venant de l'UE, contre 23,2% dans le rapport du CEPR!

Tableau 29 – Valeur CAF et DD des USA sur les résidus des IAA et aliments du bétail de tous pays, 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	1027333	1294123	1241030	1424106	1991630	2554516	1588790
Valeur CAF (1000 \$)	1088909	1361273	1303281	1498454	2090040	2663447	1667567
Droits calculés	579	895	747	1041	1262	1932	1076
DD calculés/valeur CAF	0,053%	0,066%	0,057%	0,069%	0,060%	0,073	0,065%
Valeur taxable	37312	59873	52252	75961	92729	151147	78212
DD calculés/valeur taxable	1,55%	1,49%	1,43%	1,37%	1,36%	1,28%	1,38%
Valeur taxable/valeur douanière	3,63%	4,63%	4,21%	5,33%	4,66%	5,92%	4,92%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Tableau 30 – Valeur CAF et DD des USA sur les résidus des IAA et aliments du bétail de l'UE27, 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Valeur douanière	149430	165697	171452	193258	241616	240954	193735
Valeur CAF (1000 \$)	155350	172153	177872	201882	251995	250939	201699
Droits calculés	253	483	433	657	735	787	558
DD calculés/valeur CAF	0,16%	0,28%	0,24%	0,33%	0,29%	0,31%	0,28%
Valeur taxable	15525	29915	29043	47218	53071	58268	38840
DD calculés/valeur taxable	1,63%	1,61%	1,49%	1,39%	1,38%	1,35%	1,44%
Valeur taxable/valeur douanière	10,4%	18,1%	16,9%	24,4%	22%	24,2%	20%

Source: <http://dataweb.usitc.gov/scripts/prepro.asp>

Concluons en soulignant que le niveau très supérieur des DD de l'UE par rapport à celui des USA avait déjà amené FoodDrinkEurope, la Fédération des industries agroalimentaires de l'UE, à déclarer le 23 avril 2012 : "*Considérant que le niveau tarifaire de la majeure partie des exportations aux USA de produits alimentaires et boissons est déjà tout-à-fait bas, nous pensons que l'industrie alimentaire et de boissons de l'UE dans son ensemble a relativement peu à gagner à un démantèlement tarifaire*"¹⁹.

¹⁹ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/july/tradoc_149674.pdf

IV – Les subventions agricoles, un facteur clé oublié de la compétitivité

Les subventions agricoles constituent un facteur capital à prendre en compte pour le PTCI, même si elles ne font jamais partie des accords bilatéraux, notamment de l'UE, conclus avec les pays en développement sous prétexte qu'elles relèveraient exclusivement des accords de l'OMC, notamment de l'Accord sur l'agriculture (AsA). Pourtant la feuille de route informelle à usage interne de la Commission européenne du 20 juin 2013 traite des subventions mais semble en exclure les produits agricoles : *"L'UE est préoccupée par le subventionnement non seulement des entreprises d'Etat (SOEs) et des entreprises bénéficiant de droits ou privilèges spéciaux ou exclusifs (SERs) mais aussi du secteur privé dans certaines situations, par exemple par des dons directs, des bonifications d'intérêt ou des garanties illimitées... L'Accord de l'OMC sur les subventions et mesures compensatoires (ASCM) discipline l'utilisation des subventions, et régule les actions que les pays peuvent prendre pour contrecarrer les effets des subventions... Le PTCI offre une opportunité importante pour explorer les préoccupations partagées en ce domaine, en prenant comme point de départ les disciplines déjà contraignantes de l'OMC, en particulier celles prévues dans l'accord ASCM, afin d'améliorer une approche globale"*²⁰. Ajoutons que les subventions agricoles sont essentiellement régulées par l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC et marginalement seulement par l'ASCM. Au point qu'aucun des 5 juristes spécialisés intervenant dans l'atelier du Forum public de l'OMC du 26 septembre 2012 sur le thème *"Subventions et mesures compensatoires"* n'a évoqué les subventions agricoles car ils n'en connaissent pas les règles, si bien que le modérateur du panel a déclaré : *"Les subventions agricoles ont été négociées durant l'Uruguay Round en isolation clinique dans un Accord [celui sur l'agriculture] différent de l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires, avec des règles différentes et des définitions différentes, ce qui a créé des difficultés dans les poursuites"*²¹.

L'exclusion des subventions agricoles des négociations a été soulignée Jean-Claude Debar, directeur de FARM et spécialiste de la politique agricole américaine, dans une table-ronde organisée le 2 juillet par l'Association des journalistes agricoles français²². Philippe Vinçon, chef du service des relations internationales du Ministère de l'agriculture français, y a déclaré qu'il est totalement faux de dire que les agriculteurs français et européens sont plus soutenus que ceux des USA.

Certes les producteurs de viandes blanches de l'UE ne reçoivent pas d'aides directes au revenu (notamment de DPU) mais, comme les éleveurs des USA, les producteurs d'aliments du bétail en reçoivent même si elles sont camouflées dans les DPU depuis 2005, sachant que les aliments du bétail sont de loin le principal coût de production du porc et des volailles et un coût important pour les viandes rouges et le lait. Or les deux versions du prochain Farm Bill adoptées par la Chambre des Représentants et le Sénat ont éliminé les aides directes fixes (4,955 Md\$ en 2012), qui sont les principales subventions depuis que la hausse des prix des dernières années a quasi supprimé les aides anti-cycliques (marketing loans, ACRE et contra-cyclical payments), tombées à 50 M\$ en 2012, si bien que les aides directes hors assurances sont tombées à 7,148 Md\$ – si l'on ajoute les 1,492 Md\$ de subventions à différents programmes pour calamités (dont lait et élevage) et les 651 M\$ de compensation des producteurs de tabac pour la suppression de leurs quotas de production –, voire à 10,845 Md\$ si l'on ajoute les 3,697 Md\$ d'aides agri-environnementales. Mais les subventions aux

²⁰ <http://www.iatp.org/documents/european-commissions-initial-position-papers-on-ttip>

²¹ http://www.solidarite.asso.fr/IMG/pdf/Forum_Public_de_l_OMC_2012_Questions_posees_par_J-Berthelot.pdf

²² <http://www.youtube.com/watch?v=udY1qIb3SVQL>

assurances agricoles, qui seront le pilier du nouveau Farm Bill, sont devenues de loin la principale subvention agricole : environ 9 Md\$ en 2012²³, niveau moyen estimé par le Government Accountability Office pour les 10 prochaines années. Les seules subventions aux primes d'assurances ont été en 2012 de 2,681 Md\$ pour le maïs en 2012 et de 1,469 Md\$ pour le soja, les deux aliments du bétail essentiels.

Mais prétendre que les agriculteurs européens sont moins soutenus que ceux des USA est hasardeux puisque le budget agricole de l'UE a été de 46,7 Md€ en 2012, voire de 69,4 Md€ en tenant compte des 12,7 Md€ de développement rural et des 10 Md€ environ d'aides d'Etat. Si on calcule les subventions agricoles par actif (tableau 1) les montants sont proches – 7909 \$/UTA aux USA contre 8322 \$/UTA dans l'UE27 – mais, si on les calcule par ha, le montant est près de 10 fois supérieur dans l'UE : 477 \$/ha contre 48,4 \$/ha aux USA.

On sait que Shuanghui, premier producteur chinois de porc, a décidé d'acheter Smithfield Foods, premier producteur de porc des USA (avec 15% de la production), mais le gouvernement américain doit encore donner un accord formel à cet achat. Par ailleurs la Chine a imposé, au motif que les aliments du bétail (céréales et soja) sont subventionnés. Les USA ont réagi en demandant un panel contre ces droits et le panel a rendu ses conclusions le 2 août 2013²⁴. Certes il a condamné la Chine parce qu'elle n'a pas calculé correctement les subventions aux aliments du bétail imputables aux exportations de poulets en Chine des 3 entreprises américaines concernées mais le panel n'a pas remis en cause le fait que les subventions aux aliments du bétail consommés par les poulets sont des subventions imputables aux poulets exportés. C'est dire que, malgré sa défaite dans ce panel, la Chine, qui risque de devenir un exportateur important de viande porcine des USA, pourrait poursuivre demain les subventions aux aliments du bétail bénéficiant à tous les produits animaux de l'UE – viandes, œufs, produits laitiers – et le soi-disant découplage des DPU (et demain des DPB, droits au paiement de base prévus pour la PAC 2014-20) pourrait être remis en cause. D'autant que l'une des raisons pour lesquelles les aides directes fixes seront supprimées dans le prochain Farm Bill est que, précisément, les USA ne veulent plus être attaqués sur ce point puisque l'Organe d'appel de l'OMC a jugé en mars 2005 qu'elles n'étaient pas dans la boîte verte. Or, comme l'éventuel PTCI ne traitera pas des subventions, les USA (et la Chine directement) n'hésiteront pas à porter le fer contre les DPU, et demain contre les DPB, devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC.

Les principaux produits déficitaires de l'UE vis-à-vis des USA après les fruits – oléagineux (2^e poste déficitaire avec 1,096 Md€ en moyenne de 2007 à 2012, tableau 6), céréales (3^e poste déficitaire avec 592 M€) et aliments du bétail (tourteaux, 4^e poste déficitaire avec 421 M€) – seront en ligne de mire des USA qui n'hésiteront pas à attaquer à l'OMC les DPU et DPB de la boîte verte des aides directes "découplées" dont ils bénéficient pour les faire tomber dans la boîte orange des aides "couplées" assujetties à réduction, d'autant que les USA n'auront plus d'aides découplées et donc plus de raison de ménager l'UE à l'OMC.

Et, comme le résultat du PTCI sera d'obliger le reste du monde, et notamment les pays en développement les plus pauvres, à accentuer l'ouverture de leurs marchés, sans que le niveau des

²³ Mais les estimations varient fortement selon les sources : de 7,6 Md\$ selon le projet de Budget de l'USDA pour 2014 à 11,6 Md\$ selon l'Environment Working Group (<http://farm.ewg.org/cropinsurance.php?fips=00000>) et 14,1 Md\$ selon la Risk Management Agency (<http://www.rma.usda.gov/aboutrma/budget/costsoutlays.html>).

²⁴

[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=\(@Symbol=%20wt/ds427/*\)&Language=ENGLISH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=(@Symbol=%20wt/ds427/*)&Language=ENGLISH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#)

subventions des pays qui le peuvent, y compris de pays émergents, soit remis en question, leur sous-développement ne pourra que s'accroître.

V – Les barrières non tarifaires sur les produits agricoles

L'étude du CEPR indique que *"les barrières non tarifaires sont les plus élevées pour les produits alimentaires et boissons, avec un équivalent tarifaire des BNT de 56,8% pour les importations venant des USA tandis que les exportations de ces produits de l'UE aux USA font face à un coût supplémentaire de 73,3%"*. Il est certain que les réglementations sanitaires et environnementales sont particulièrement fortes sur ces produits, dans l'UE comme aux USA, et sont politiquement très sensibles des deux côtés de l'Atlantique et notamment dans l'UE pour celles portant sur la sécurité sanitaire des aliments et le modèle culturel alimentaire (OGM, hormones de croissance, appellations d'origine, normes d'utilisation des produits chimiques dans la chaîne alimentaire, dont poulets chlorés).

Précisément les conflits sur les normes entre Etats des USA anticipent les débats qui vont avoir lieu pour le PTCI. Ainsi le nouveau Farm Bill de 2014 n'a pas intégré l'amendement King adopté dans le Farm Bill voté en 2013 par la Chambre des représentants, qui aurait interdit aux Etats d'avoir des normes plus restrictives que celle de l'Etat fédéral en matière de production agricole pour protéger l'environnement ou la qualité des produits, comme les règles de la Californie exigeant que les œufs importés dans l'Etat à partir de Janvier 2015 soient produits dans des cages où les poules peuvent déployer leurs ailes. Les producteurs des autres Etats sont furieux car ils ne seront plus concurrentiels, sachant que 45% des œufs consommés en Californie viennent d'autres Etats. Mais le Farm Bill a également maintenu l'étiquetage du pays d'origine conformément à la loi COOL promulguée en 2002, qui "permet de garantir la souveraineté et la sécurité alimentaire pour les Etats-Unis d'Amérique", et ce au désespoir de six puissants groupes de la viande, dont l'American Meat Institute, le National Chicken Council et le National Pork Producers Council. Plus généralement, de nombreux Etats ont adopté environ 150 normes plus strictes que les normes fédérales sur divers produits et intrants agricoles : sur les pesticides, les veaux en batterie, le foie gras, les fromages au lait cru, l'étiquetage des produits non-OGM, etc. Le compte-rendu des débats du Comité de l'agriculture de la Chambre des Représentants du 15 mai 2013 montre le conflit dans l'interprétation de la Constitution des USA qui dit à la fois que le Congrès a le pouvoir de réglementer le commerce avec les pays étrangers ainsi qu'entre les Etats de l'Union et que les USA sont un Etat fédéral où le 10^e amendement de la Constitution reconnaît le droit de chacun de ses Etats à promulguer des normes plus strictes que les normes fédérales²⁵.

Tout ceci montre les obstacles, non anticipés par le rapport du CEPR, aux exportations des firmes agroalimentaires de l'UE aux USA. Remarquons que FoodDrinkEurope avait déjà souligné le 23 avril 2012 que *"L'abondance des réglementations au niveau des Etats présente des problèmes particuliers pour les entreprises sans bureaux aux USA. Il y a plus de 2700 autorités d'Etat ou municipales aux USA, qui exigent des certifications particulières de sécurité sanitaire ou de respect de règles environnementales pour les produits vendus dans leurs circonscriptions. Ces exigences ne sont pas toujours cohérentes entre elles et pas toujours transparentes. Les importations alimentaires sont souvent confrontées à des exigences supplémentaires au niveau des Etats, qui conduisent à des obstacles au commerce"*²⁶.

²⁵ <http://www.latimes.com/news/nation/nationnow/la-na-nn-california-eggs-farm-bill-20130805,0,3111121.story>

²⁶ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/july/tradoc_149674.pdf

C'est une raison de plus de ne pas réduire les normes de l'UE et en fait de ne pas entreprendre cette négociation qui bafoue la spécificité des produits agricoles et le droit de chaque pays, ou groupe de pays de niveau comparable de développement, à fonder sa politique agricole sur la souveraineté alimentaire, dès lors qu'il ne fait pas de tort au reste du monde, notamment par du dumping camouflé sous des aides directes notifiées en boîte verte.

Annexe

Parts de l'UE et de France dans les échanges agricoles avec les USA et tous pays en 2012

Tableau 31 – Echanges agricoles France-US, France intra-UE27 et extra-UE27 en 2012 selon Eurostat

Millions d'euros Codes SH	France-US			France-intraUE27			France-extraUE27		
	X	M	S	X	M	S	X	M	S
Produits agricoles des classes 1 à 24 de la nomenclature du Système Harmonisé									
01 animaux vivants	8	19,8	-11,8	1608	211	1397	356	39	317
02 viandes	0,6	0,1	0,5	2571	4432	-1830	958	132	826
03 poissons et crustacés	9,2	161,9	-152,7	848	2431	-1583	294	1264	-970
04 produits laitiers et oeufs	143,1	4,2	138,9	4523	2943	1580	1568	97	1471
05 produits du règne animal	3,1	8,3	-5,2	124	290	-165	99	117	-18
06 arbustes, plants	1,6	0,8	0,8	112	1074	-962	33	24	9
07 légumes	8	19,0	-11	1603	1875	-273	315	623	-308
08 fruits	7,5	99,4	-91,9	1276	2593	-1318	358	1115	-757
09 café, thé, épices	16,4	1	15,4	380	943	-562	76	1175	-1099
10 céréales	6,7	7,6	-0,9	4444	519	3926	2517	197	2320
11 produits de la minoterie	6,9	2,8	4,1	654	389	265	475	16	459
12 oléagineux	22,8	55,5	-32,7	1398	567	831	317	679	-362
13 laques, gommés	84,9	17,7	67,2	189	125	64	229	129	100
14 fibres pour nattes	0,2	0,3	-0,1	7	16	-9	4	12	-8
15 corps gras	17,3	5,7	11,6	1342	1568	-226	175	658	-483
16 préparations de viande & poisson	13,4	6,6	6,8	687	1078	-391	165	556	-391
17 sucres et confiseries	10,9	2,9	8	1956	791	1165	404	108	296
18 cacao et préparations	50,3	1,3	49	1368	1647	-279	377	657	-280
19 préparations de céréales	52,1	6	-5,4	2382	2568	-186	951	189	762
20 préparations de légumes	68,8	7,7	61,1	1151	2815	-1665	393	385	8
21 préparations alimentaires diverses	65,4	21,3	44,1	1472	1633	-160	969	278	691
22 boissons	2078	129,1	1948,9	6567	2800	3767	7598	353	7245
23 tourteaux et aliments bétail	44,8	4	40,8	1795	1477	318	606	1136	-530
24 tabac brut et manufacturé	4,2	9,5	-5,3	329	1865	-1536	657	109	548
Sous-total classes 1 à 24 du SH	2724	593	2131	38786	36650	2168	19894	10048	9846
Autres produits agricoles en dehors des classes 1 à 24 du SH, selon l'Accord sur l'agriculture de l'OMC									
Total des autres produits agricoles, dont:	111	47,3	64	1051	593	458	668	363	305
" 3301 huiles essentielles	48	9	39	88	80	8	124	151	-27
" 3501 caséines, caséinates	16,4		16	124	32	92	101	4	97
" 3503 gélatine	24,5	0,4	24	60	46	14	93	6	87
" 3505 dextrines	10,6	0,4	10	231	117	114	65	2	63
" 4103 autres peaux brutes	0	23,5	-23,5	18	2	16	7	66	-59
Détails des principaux postes des échanges de boissons									
Eaux minérales	88	2	86	765	673	92	463	36	427
Vins	1034	32	1002	3700	506	3194	4111	123	3988
Spiritueux, dont	926	84	842	824	850	-26	2857	138	2719
Alcool éthylique non dénaturé >80% abv	5	10	-5	667	75	592	40	35	5
Total général de la liste des produits agricoles de l'AsA plus poissons et préparations									
Total	2835	640	2195	39837	37243	2626	20562	10411	10151
Préparations de poissons									
Préparations de poissons	13,2	6,6	7	228	584	-356	43	511	-468
Poissons + préparations									
Poissons + préparations	22,4	168,5	146	1076	3015	-1939	337	1774	-1437
Total des produits agricoles selon l'Accord sur l'agriculture (pas de poissons ni préparations)									
	2813	471	2342	38761	34228	-4533	20225	8637	11588
Total des produits agricoles selon l'Accord sur l'agriculture sans les boissons									
Total sans les boissons	735	342	393	32194	31428	766	12627	8284	
Total précédent + caoutchouc naturel – tabac manufacturé*									
4001 caoutchouc naturel	2,3		2,2	84	64	20	36	417	-381
Tabac manufacturé	1,4		1,4	279	1827	-1548	534	22	512
Total général + caoutchouc naturel et – tabac manufacturé									
	2814	471	2341	38566	32465	6101	19727	9032	10695

Source : Eurostat; X : exportations; M : importations; S : solde. * Contrairement à l'UE et à l'AsA de l'OMC, les USA ne considèrent pas le tabac manufacturé comme un produit agricole mais incluent le caoutchouc naturel.

Tableau 32 – Echanges agricoles France USA, France intra-UE, extra-UE et tous pays en 2012 selon Douanes françaises

Millions d'euros Codes SH	France-US			France-intraUE27			France-extraUE27			France-tous pays		
	X	M	S	X	M	S	X	M	S	X	M	S
01 animaux vivants	8	19,4	-11,4	1579,9	201,3	1378,6	355,8	43	312,8	1935,6	244,3	1691,3
02 viandes	0,6	5,2	-4,6	2539,3	4149,9	-1610,6	957,7	302,2	655,5	3497	4452,2	-955,2
03 poissons et crustacés	9,2	199,6	-190,3	796,7	1424,6	-627,9	294,1	2217,2	-1923,1	1090,9	3641,8	-2550,9
04 produits laitiers, œufs et miel	143,1	6,7	136,4	4479,8	2770,7	1709,1	1567,4	198,6	1368,8	6047,2	2969,3	3077,9
05 produits du règne animal	3,1	12,2	-9,1	119,7	243,9	-124,2	99,7	153,2	-53,5	219,3	397,1	-177,8
06 arbustes, plants	1,6	1,7	-0,1	102,9	934,2	-831,3	33,2	52,3	-19,1	136	986,4	-850,4
07 légumes	8	22,4	-14,4	1540,1	1649,5	-109,4	314,4	787,6	-473,2	1854,5	2437,1	-582,6
08 fruits	7,5	156,2	-148,7	1229	1970,1	-741,1	358,5	1706,4	-1347,9	1587,5	3676,5	-2089
09 café, thé, épices	16,4	1	15,4	385	777,7	-392,7	76	1328,8	-1252,8	460,9	2106,4	-1645,5
10 céréales	6,7	11,6	-4,9	4439,6	417,6	4022	2517	283,3	2233,7	6956,6	700,9	6255,7
11 produits de la minoterie	6,9	6,8	0,1	653,3	366,2	287,1	476	28,9	447,1	1129,3	395,2	734,1
12 oléagineux	22,8	59,8	-37	1377,7	486,6	891,1	321,2	739,5	-418,3	1698,9	1226,1	472,8
13 laques, gommes	84,9	18,4	66,5	183,8	108,7	75,1	228,8	140,6	88,2	412,7	249,2	163,5
14 fibres pour nattes	0,2	0,3	-0,2	5,4	13	-7,6	3,6	12,4	-8,8	9,1	25,4	-16,3
15 corps gras	17,3	8,4	8,9	1337,5	1498,9	-161,4	175,2	701,3	-526,1	1512,7	2200,2	-687,5
16 préparations de viande & poisson	13,4	7	6,4	656,9	952,4	-295,5	165,3	651,3	-486	822,2	1603,8	-781,6
17 sucres et confiseries	10,9	3,7	7,2	1963,4	741,9	1221,5	404,3	137,3	267	2367,7	879,2	1488,5
18 cacao et préparations	50,3	1,5	48,8	1369,8	1538,4	-168,6	377,1	722,3	-345,2	1746,9	2260,7	-513,8
19 préparations de céréales	52,8	6,9	45,9	2357,9	2481	-123,1	950,9	237,8	713,1	3308,7	2718,8	589,9
20 préparations de fruits et légumes	68,8	44,3	24,4	1131,4	2326,3	-1194,9	392,8	809	-416,2	1524,2	3135,3	-1611,1
21 préparations alimentaires diverses	65,4	29,4	36	1455,7	1532,6	-76,9	969,2	350	619,2	2424,9	1882,6	542,3
22 boissons	2078,2	139	1939,2	6313,4	2546,7	3766,7	7598,5	528,4	7070,1	13911,9	3075	10836,9
23 tourteaux et aliments bétail	44,8	6,7	38,1	1789,8	1298,1	491,7	605,8	1273,2	-667,4	2395,6	2571,4	-175,8
24 tabac brut et manufacturé	4,2	12,5	-8,2	285,9	1850,3	-1564,4	341,8	130,2	211,6	627,7	1980,5	-1352,8
Total classes 1 à 24 du SH	2724,9	780,6	1944,3	38093,9	32280,6	5813,3	19584,3	13534,8	6049,5	57678	45815,4	11862,6
Sous-total produits alimentaires*	2631,1	735,6	1895,5	37396,2	29130,5	8265,7	18877,2	13046,1	5831,1	56273,2	42176,8	14096,4
Ss-total produits aliment. hors poissons	2621,9	536	2085,8	36599,5	27705,9	8893,6	18583,1	10828,9	7754,2	55182,3	38535	16647,3
Ss-total "" hors préparation de poisson**	2598,4	377,4	2221									

Source : travail fait gracieusement par le Service des Douanes françaises; * le sous-total produits alimentaires a été identifié aux codes 1 à 24 moins 05, 06, 13, 14 et 24 du SH-2, faute pour le Service des Douanes d'utiliser la nomenclature du CTCI (codes 0, 11, 22 et 4); ** pas eu le temps d'identifier les préparations de poissons pour France-intraUE27, extraUE27 et tous pays.

Tableau 33 – Echanges agricoles UE27-intra et UE27-extra en 2012 selon Eurostat

Millions d'euros	UE27 to UE27-intra			UE27 to UE27-extra			UE27intra/EUextra27	
	X	M	S	X	M	S	X	M
Produits agricoles des classes 1 à 24 de la nomenclature du Système Harmonisé								
01 animaux vivants	7953	7728	225	205	264	-59	3,87	29,30
02 viandes	34562	32816	1746	8403	3663	4740	4,11	8,96
03 poissons et crustacés	13931	13503	428	3288	14552	-11264	4,24	0,93
04 produits laitiers et oeufs	30156	30275	-119	9195	1042	8153	3,28	29,06
05 produits du règne animal	1964	2097	-133	833	1338	-505	2,36	1,57
06 arbustes, plants	9787	8469	1318	2003	1588	415	4,89	5,34
07 légumes	16229	17124	-895	2796	3631	-835	5,80	4,72
08 fruits	19088	18793	295	3899	13865	-9966	4,90	1,36
09 café, thé, épices	6345	5658	687	1723	10698	-8975	3,68	0,53
10 céréales	14291	13891	400	5682	4656	1026	2,52	2,98
11 produits de la minoterie	3653	4044	-391	2367	153	2214	1,54	26,42
12 oléagineux	9768	9577	191	2401	9894	-7493	4,07	0,97
13 laques, gommés	1070	1065	5	954	887	67	1,12	1,20
14 fibres pour nattes	93	85	8	14	22	-8	6,87	0,39
15 corps gras	16065	15608	457	4755	9460	-4705	3,38	1,65
16 préparations de viande & poisson	11010	10526	484	1550	5650	-4100	7,10	1,86
17 sucres et confiseries	9178	9311	-133	2407	2819	-412	3,81	3,30
18 cacao et préparations	12091	11491	600	4367	4921	-554	2,77	2,34
19 préparations de céréales	18325	18290	35	7835	1199	6636	2,34	15,26
20 préparations de légumes	16184	15898	286	4221	4894	-673	3,83	3,25
21 préparations alimentaires diverses	15199	15678	-479	6834	2547	4287	2,22	6,16
22 boissons	28919	28774	145	24950	5341	19609	1,16	5,39
23 tourteaux et aliments bétail	15287	14881	406	3943	10467	-6524	3,88	1,42
24 tabac brut et manufacturé	10805	11580	-775	5415	2649	2766	2,00	4,37
Sous-total classes 1 à 24 du SH	321954	317161	4793	111888	116393	-4505	2,88	2,72
Autres produits agricoles en dehors des classes 1 à 24 du SH, selon l'Accord sur l'agriculture de l'OMC								
Total des autres produits agricoles, dont:	8026	7341	685	6168	6741	-573	1,30	1,09
Total général de la liste des produits agricoles de l'AsA plus poissons et préparations								
Total	329980	324502	5478	118056	123134	-5078	2,80	2,64
Préparations de poissons								
Préparations de poissons	3826	3652	174	637	3978	-3341	6,01	0,92
Poissons + préparations								
Poissons + préparations	17757	17155	602	3925	18530	-14605	4,52	0,93
Total des produits agricoles selon l'Accord sur l'agriculture (pas de poissons ni préparations)								
	312223	307347	4876	114131	104604	9527	2,74	2,94
Echanges de caoutchouc naturel et de tabac manufacturé*								
4001 caoutchouc naturel	987	1207	-220	34	3026	-2992	29,03	0,40
Tabac manufacturé	10594	11549	-955	5292	2562	2730	2,00	4,51
Total général + caoutchouc naturel – tabac manufacturé								
	302616	297005	5611	108873	105068	3805	2,78	2,83

Source : Eurostat; X : exportations; M : importations; S : solde. * Contrairement à l'UE et à l'AsA de l'OMC, les USA ne considèrent pas le tabac manufacturé comme un produit agricole mais incluent le caoutchouc naturel.

Tableau 34 – Part des échanges agricoles des Etats-Unis avec l'UE27 en 2012*

En millions d'euros	Echanges US-UE27			Echanges US extra US			US-EU27/extra-US		
	X	M	S	X	M	S	X	M	S
Echanges de produits agricoles selon les codes de la nomenclature SH (Système harmonisé)									
1- Animaux vivants	131	226	-95	927	2059	-1132	14,1%	11%	8,4%
2- Viandes	177	235	-58	12534	4500	8035	1,4%	5,2%	0,1%
3- Poissons	749	351	398	3906	10388	-6482	19,2%	3,4%	-0,6%
4- Produits laitiers	53	730	-677	3309	1693	1617	1,6%	43,1%	-0,42%
5- Autres produits animaux	69	41	28	697	720	-23	9,9%	5,7%	-122%
6- Plantes vivantes	86	201	-115	311	145	-1139	27,7%	138,6%	101%
7- Légumes	195	162	33	3151	6187	-3036	6,2%	2,6%	-1,1%
8- Fruits	1604	177	1427	10318	8856	1462	15,5%	2%	97,6%
9- Café, thé, épices	27	500	-473	1007	6505	-5497	2,7%	7,7%	8,6%
10- Céréales	382	71	311	16063	2568	13495	2,4%	2,8%	2,3%
11- Produits de minoterie	35	208	-173	742	1071	-329	4,7%	19,4%	52,6%
12- Oléagineux	1281	179	1102	23051	1887	21164	5,6%3	9,5%	5,2%
13- Gommés, résines	151	223	-72	580	3425	-2846	26%	6,5%	2,5%
14- Matières à tresser	9	1	8	38	68	-30	23,7	1,5%	-26,7%
15- Graisses et huiles	355	756	-401	36127	4844	-1231	1%	15,6%	32,6%
16- Préparat viandes et poissons	112	147	-35	1529	3631	-2101	7,3%	4%	1,7%
17- Sucres et sucreries	59	191	-132	1981	3546	-1565	3%	5,4%	8,4%
18- Cacao et préparations	44	697	-653	1334	3282	-1948	3,3%	21,2%	33,5%
19- Préparations de céréales	81	666	-585	3010	4186	-1176	2,7%	15,9%	49,7%
20- Préparations fruits & légumes	245	650	-405	3695	5629	-1934	6,6%	11,5%	20,9%
21- Préparations aliment diverses	484	485	-1	5591	3232	2358	8,7%	15%	-0%
22- Boissons	1240	7854	-6614	5393	16144	-10751	23%	48,6%	61,5%
23- Résidus et aliments du bétail	578	140	438	7594	2077	5517	7,6%	6,7%	7,9%
24- Tabac manufacturé ou non	369	104	265	1287	1457	-170	28,7%	7,1%	-156%
Total classes 1 à 24	8516	14995	-6479	111660	99404	12256	7,6%	15,1%	
Autres produits agricoles en dehors des classes 1 à 24 du SH, selon l'Accord sur l'agriculture de l'OMC									
Produits agricoles hors classes 1-24	575	485	90	8711	2167	6544	6,6%	22,4%	1,8%
Total des produits agricoles plus poissons et préparations									
	9091	15480	-6389	120371	101571	18800	7,6%	15,2%	
Préparations de poissons									
Préparations de poissons	110	86	24	380	3143	-2763	28,9%	2,7%	-1%
Poissons + préparations									
Poissons et préparations	859	437	422	4286	13531	-9245	20%	3,2%	-4,6%
Total des produits agricoles selon l'Accord sur l'agriculture (pas de poissons ni préparations)									
Total produits agri selon l'AsA	8232	15043	-6811	116085	88039	28046	14,4%	34,1%	
Total des produits agricoles selon l'Accord sur l'agriculture sans les boissons									
Total sans les boissons	6992	7189	-197	110692	71895	38797	6,3%	10%	
Echanges de caoutchouc naturel et de tabac manufacturé**									
Tabac manufacturé	12	63	-51	409	691	-282	2,9%	9,1%	18,1%
Caoutchouc naturel	11	3	8	136	2758	-2622	8,1%	0,1%	-0,3%
Total général + caoutchouc naturel et – tabac manufacturé									
Total + caoutchouc-tabac manufact.	8233	15103	-6870	115812	90107	25705	7,1%	16,8%	

Source : Eurostat et Comtrade; X : exportations; M : importations; S : solde; * il s'agit des échanges considérés du point de vue des USA : les exportations sont celles des USA vers l'UE. Les échanges totaux des USA ont été tirés de Comtrade et les dollars convertis en euros au taux de 1,2848 dollar pour 1 euro en 2012. ** Contrairement à l'UE et à l'AsA de l'OMC, les USA ne considèrent pas le tabac manufacturé comme un produit agricole mais incluent le caoutchouc naturel. Par ailleurs ce tableau a corrigé les fautes de calcul de la version diffusée le 29 juin dans les lignes "Total des produits agricoles".